



Avenir et Histoires de chez nous



HAM 1998

Bulletin municipal 1998

HAM-SOUS-VARSBERG

A la veille de la nouvelle année, et comme cela est devenu une tradition, nous vous présentons le bulletin municipal 98. L'histoire locale y tient une place importante et prouve que nous sommes très attachés à notre patrimoine.

Nous remercions les annonceurs et les donateurs qui ont financé cette parution.

Rappelons que les illustrations sont en partie dues aux prises de vues de nos correspondants locaux du Républicain Lorrain. Elles sont marquées RL. Un grand merci à eux.

L'équipe de rédaction se joint au Maire et à tout le conseil municipal pour vous présenter ces quelques pages et vous souhaiter une bonne et heureuse année 1999.

Couverture : le fleurissement

Réalisation : Mairie de Ham sous Varsberg
Tirage 1.300 exemplaires à distribution gratuite dans tous les foyers.

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| Le mot du Maire | 3 |
| Finances | 4 |
| Les décisions du C.M. en 1998 | 5 à 9 |
| Travaux et Réalisations | 10 à 11 |
| Animation estivale 98 | 12 à 13 |
| Aspect de la vie scolaire | 14 à 16 |
| Calendrier des manifestations 98 | 17 |
| Liste des associations | 17 |
| Le centenaire de Crédit Mutuel | 18 à 19 |
| Les anciennes délibérations du C.M. | 20 à 22 |
| La vie des associations | 23 à 25 |
| Histoire locale : l'Église St-Lambert | 26 à 28 |
| Informations diverses | 29 à 32 |
| Connaissez-vous Ham ? | 33 |
| Événements de l'année | 34 à 35 |
| Fêtes et traditions | 36 à 37 |
| État-civil 1997 | 38 |
| Guide des services | 39 |

L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE HAM (L'ACAH)

au service de ses *clients*
et

aux côtés des associations sportives et culturelles

Réservez vos achats à ses adhérents

ELIO FABINI

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

ASSURANCES AUTO

TARIF SPÉCIAL

Jeune Conducteur

Permis récent

(possibilité paiement mensuel)

ELFA SERVICES

NETTOYAGE APRES SINISTRES
AIDES DIVERSES

LOCATION, ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL POUR LE BATIMENT

Echafaudages - Etais métalliques - Madriers - Tréteaux - Echelles - Goulottes
d'évacuations - Clôtures et barrières provisoires -
Coffrage mur et tablette

DEPOT VENTE (Spécial location)

Je participe à vos frais de route afin que vous puissiez venir vous approvisionner

3, Rue de Brest (derrière la Pharmacie) - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG

☎ 03 87 93 06 05 - Fax 03 87 93 12 97

Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

Voici l'édition 1998 du bulletin municipal d'information que nous vous présentons régulièrement en fin d'année. Il est le résultat des efforts soutenus de l'équipe de rédaction dont la préoccupation majeure est de vous donner les informations que vous êtes en droit d'attendre et ceci de la manière la plus objective possible et la plus large possible. Qu'elle soit remerciée pour le travail remarquable accompli pour son élaboration et la qualité de son contenu.

L'année 1998 aura été nécessairement une année de pause au niveau des grands investissements. Rigueur et finances obligent d'avancer prudemment pour ne pas compromettre certains équilibres de base de bonne gestion. Néanmoins, sans que cela ne soit très visible, nous avons investi 730 000 F sur fonds propres dans divers domaines, s'agissant d'entretien de notre patrimoine, d'équipement, de travaux de voirie, d'éclairage public ou encore de la préparation de l'espace utile pour l'aménagement du centre. La première tranche de ce chantier débutera au printemps prochain.

Notre volonté de rendre notre cité plus belle, plus propre et plus attractive est constante pour que tous nos habitants s'y sentent bien et en sécurité.

Concernant la sécurité publique, nous sommes farouchement opposés à la fermeture de la brigade de gendarmerie de Creutzwald. Nous avons besoin d'une présence policière accrue pour pouvoir garantir la sécurité des personnes et des biens dans notre secteur. Si nous ne sommes pas écoutés nous risquons de voir la délinquance se développer là où régnait encore un certain calme. Nous ne pouvons que déplorer cette mesure qui intervient au moment même où notre commune s'engage dans l'élaboration d'un contrat local de sécurité dans le cadre de la Communauté de Communes du Warndt.

La restructuration des Services d'Incendie voulue par l'Etat est entrée dans sa phase active. La charge supplémentaire imposée à la Commune sera assez conséquente suite à ces transferts.

Si toutes nos contributions et nos cotisations continuent à évoluer en "crescendo" dans les domaines obligatoires, nous ne pourrons plus dégager suffisamment d'excédent sur nos budgets de fonctionnement pour financer de manière rationnelle nos projets les plus légitimes.

La maîtrise de l'évolution des dépenses devient un enjeu de taille dans une période où les recettes n'évoluent plus au même rythme que les charges.

Dans un registre plus optimiste, je tiens à remercier le Conseil Municipal pour son soutien et son dévouement à la cause publique.

Mes compliments et mes encouragements pour vos efforts de fleurissement et d'embellissement de la localité.

Un grand merci à tous ceux qui participent généreusement à la vie locale en donnant de leur temps et de leur compétence aux niveaux public, associatif, culturel, social et économique.

Une cordiale bienvenue à tous les nouveaux habitants et en particulier à M. l'Abbé Thomen, nouveau curé de notre paroisse du centre.

Notre solidarité, notre bonne volonté et la cohérence de nos actions à tous nous aideront à lutter contre l'individualisme et l'indifférence qui déstabilisent notre société du moment.

Aidons notre jeunesse à traverser les épreuves auxquelles elle est confrontée. Soutenons et réconfortons les personnes seules, exclues par l'âge, la maladie ou la misère. Oeuvrons de toutes nos forces pour réduire le chômage et la précarité.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour 1999.

Votre Maire
Guido Boutter.

Compte Administratif 1997

Dépenses de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| 011 Charges à caractère général | 2 292 700,72 |
| 012 Charges de personnel | 2 227 542,87 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1 197 264,61 |
| 66 Charges financières | 393 700,81 |
| 67 Charges exceptionnelles | 77 843,96 |

6 189 052,97

Dépenses d'investissement

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Opérations | 3 578 718,81 |
| Emprunts et dettes | 967 411,92 |
| Immobilisations affectées | 3 206 256,61 |
| Différence sur réalisation | 67 829,71 |

7 820 217,05

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| 013 Atténuation de charges | 86 383,31 |
| 70 Ventes de produits | 1 181 118,22 |
| 73 Impôts et taxes | 2 115 833,01 |
| 74 Dotations, subventions, participations .. | 2 978 014,75 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 100 096,29 |
| 77 Produits exceptionnels | 89 865,09 |
| 002 Excédents de fonctionnement | 494 988,61 |

7 046 299,28

Recettes d'investissement

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Excédents reportés | 182 743,98 |
| Subventions | 2 647 626,43 |
| Dotations fonds et réserves | 162 729,72 |
| Cessions d'immobilisations | 3 274 086,32 |
| Immobilisations affectées | 338 876,93 |

6 606 063,38

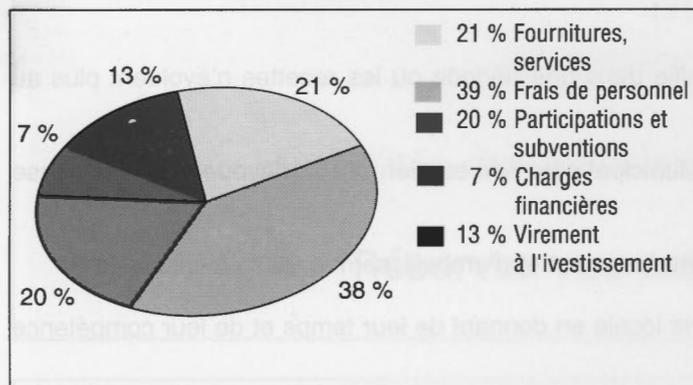
Excédent de fonctionnement **857 246,31**

Besoin de financement **1 214 153,67**

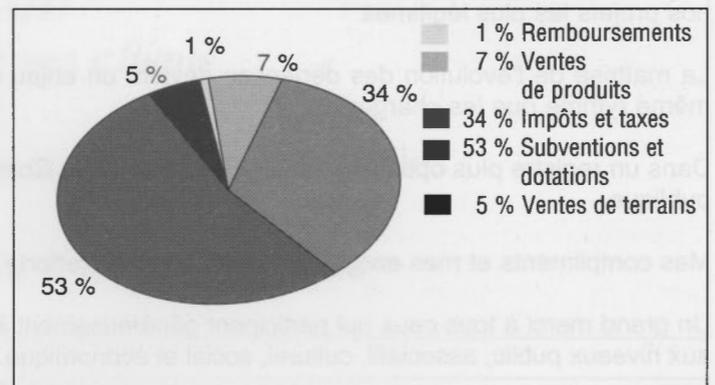
Remarque : l'année 1997 a été l'année du transfert des immobilisations concernant l'assainissement vers le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten. Le volume global des sommes en fonctionnement comme en investissement ne représente pas le volume habituel de la commune seule.

Budget primitif 1998

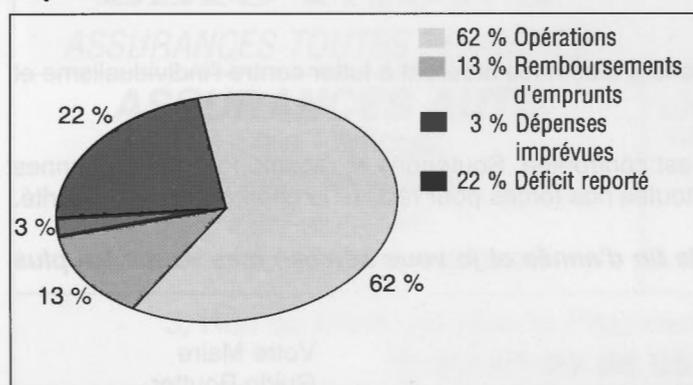
Dépenses de fonctionnement



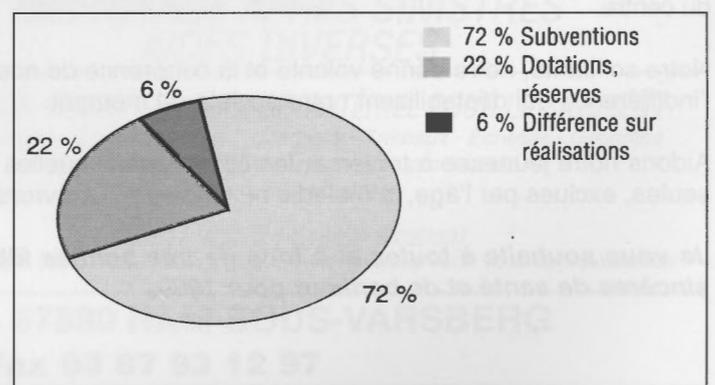
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les décisions du Conseil Municipal en 1998

Séance du 10 novembre 1997

Le Conseil Municipal, sous la présidence du maire M. Boutter, s'est réuni pour la première fois dans la salle rénovée par les services techniques. En effet, suite à la réhabilitation de l'école du centre et du regroupement des écoles mixtes 1 et 2, les locaux disponibles doivent permettre l'extension des installations de la mairie.

Cette réunion de fin d'année est toujours l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. Il a été adopté par les conseillers municipaux pour un équilibre à 931 838 F en fonctionnement et 412 347 F en investissement. Il est à noter que l'excédent de 1996 en fonctionnement, d'un montant de 494 988 F ne pourra être pris en compte qu'en 1998, suite à l'introduction de la nouvelle comptabilité M14. En investissement deux nouvelles opérations sont adoptées par le Conseil : l'achat d'un véhicule d'occasion (une fourgonnette Renault Express pour un montant de 30 000 F) et un programme d'équipement mobilier de la mairie.

Aménagement de la cour de l'école du centre :

le montant des travaux : 408 235 F.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à M. Festor, architecte.

Logiciels :

le Conseil municipal approuve la proposition faite par la société SALIC concernant l'achat de nouveaux logiciels de gestion.

Montant du devis : 28 550 F HT

Maintenance annuelle : 4 700 F HT

Formation du personnel : 5 600 F HT

Travaux 98 : sous réserve d'octroi de subventions, le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux suivant :

- aménagement rue principale et rue de l'école (1ère tranche) d'un montant de 2 000 000 F HT
- renforcement de la voirie du square de Lussac et la finition de la rue Hector Berlioz d'un montant de 165 838 F HT.

Coupes de bois : l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 98 est adopté pour un montant en recettes de 3 900 F.

Enquête publique : le Conseil Municipal statuant sur le projet de la société HASBRO, donne un avis favorable et ne porte aucune observation particulière sur le dossier d'enquête publique.

Concession de transport de gaz : après consultation du dossier de déclaration d'utilité publique, déposé par GDF et concernant la concession de transport de gaz de St Avold à Merschweiler, les élus donnent un avis favorable tout en rappelant que la conduite se situe dans une ancienne zone d'exploitation minière

re dans la traversée de la commune. L'exploitant devra prendre toutes les mesures nécessaires découlant de cet état de fait.

Avenants au marché de l'école du centre : le Conseil Municipal accepte les avenants d'un montant total de 357 706 F concernant les travaux de réhabilitation de l'édifice.

Réseau câblé : les élus donnent leur accord à la modification du plan de service proposé par France Télécom Câble et autorisent le Maire à signer les conventions à intervenir. Il s'agit du rajout des chaînes "Planète", "Canal J", "M T V", "Paris Première" et du remplacement de "NBC" par "BBC 1".

Séance du 24 novembre 1997

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire M. Boutter, a décidé des subventions aux associations : football-club : 10 000 F, pompiers : 2 400 F, société des mineurs : 1 750 F, anciens combattants : 400 F, chorale Ste-Cécile : 1 750 F, association sportive école mixte 1 : 2 075 F, association sportive école mixte II : 2 075 F, association sportive école des genêts : 4 150 F, judo-club : 6 600 F, ASGH : 6 600 F, association cynophile : 1 750 F, chœur d'hommes : 1 750 F, club tricot : 1 750 F, amis de Lussac : 2 450 F, twirling-club : 3 100 F, joyeuses rencontres : 1 750 F, ASGH animation estivale : 3 200 F, APEHV : 2 150 F, gueules noires : 1 750 F et club Idéale DS Lorraine : 1 550 F, 3e âge de la cité Maroc : 600 F. Traditionnellement, c'est également au cours de cette réunion que les vacances aux Sapeurs-Pompiers sont décidées. Elles s'élèvent cette année à 26 069,60 F pour 418 heures d'exercices et 236 heures d'intervention.

AFAD : après exposé du Maire des difficultés rencontrées par l'Association d'Aide Familiale à Domicile de la Moselle, pour le maintien de leur effectif actuel, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 731 F. Le déficit horaire se monte à 6,93 F et les services rendus dans les familles de la localité représentent 105,50 heures.

Carrefour du cimetière : suite à l'avis d'ouverture d'une enquête publique, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet du carrefour RD 73-72 et 72C.

Frais de bornage : dans le cadre de la rénovation cadastrale et faisant référence à la convention en date du 18 janvier 1994, la commune se libérera des sommes dues aux géomètres. La récupération des frais sur les intéressés pour le bornage après exécution des travaux particuliers se fera par établissement

Garage

Roland BASTIAN

Agent
IVECO
LIGIER



20, rue de Porcelette
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 14 46

Installation agréée GPL

Vente véhicules toutes marques
Ateliers de mécanique, électricité et carrosserie
Magasin pièces de rechange
Location véhicules utilitaires



TOP
COULEUR

Carrosserie - Peinture

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

20, rue de Porcelette Tél : 03 87 93 14 46



folie FLEURS

Votre Fleuriste



Toutes compositions Florales

Naissances - Mariages - Deuils

131, rue de Ham - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Téléphone 03 87 90 17 79

PRESSING JUMBO

Travail de qualité finition main
Tous les vêtements à 20 F, sauf soie, cuir, daim,
fourrures, anoraks, cérémonies

131, rue de Ham
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 26 63

AMBULANCES THIERRY

103 rte de Creutzwald
57880 HAM s/VARSBERG

☎ 03 87 93 01 60



3, rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
☎ 03 87 82 30 33

M. et Mme GRZEGORCZYK
Taxi : 03 87 82 37 52

**PERMANENCE ASSUREE
24 HEURES SUR 24**

Toutes distances
même à l'étranger

de titres de recettes. Le montant total des prestations des deux cabinets de géomètres s'élève à 156 659 F HT.

Ecole du centre : deux avenants concernant les travaux de réhabilitation sont acceptés par le Conseil Municipal : 5 547,60 F pour la société PETER et une minoration de 1633,53 F pour la société SODIAMARS

Séance du 12 janvier 1998

Le Conseil Municipal, sous la présidence du maire M. Boutter, a étudié les points suivants :

Loyers communaux : une hausse de 1,92 % sera appliquée à compter du 1er janvier 98

Formation du personnel : le Conseil municipal décide d'accorder un stage "Reconnaissance des végétaux" à un agent communal. Les frais de formation seront à la charge de la commune.

Indemnités de fonction : le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des indemnités au Maire et aux adjoints.

Logement communal : le logement n° 3 au groupe scolaire est attribué à Mme Korbas Marlène et le montant du loyer mensuel est fixé à 531 F à compter du 1er janvier 1998.

Séance du 9 mars

La réunion du Conseil Municipal, sous la présidence du maire M. Boutter, a débuté par le débat sur les quatre taxes. Le maire a rappelé en préambule que 1998 constituera la première année de fonctionnement de la communauté de communes du Warndt. Une fiscalité propre à cette communauté sera appliquée. Le maire propose de ne pas augmenter les taux globaux (commune plus communauté) des taxes d'habitation (5,84%) et foncier bâti (4,36%); par effet mécanique, une baisse sera appliquée sur les taux du foncier non bâti (27,16%) et de la taxe professionnelle (7,04%). Le produit attendu pour la commune sera de 1 657 839 F et celui de la communauté s'élèvera à 261 034 F. Le Conseil Municipal a adopté la proposition.

Compte Administratif 97 : en fonctionnement, les dépenses ont été de 6 189 052,97 F et les recettes de 7 046 299,28 F, soit un excédent de 857 246,30 F. En investissement, les dépenses se sont élevées à 7 820 217,05 F et les recettes à 6 606 063,38 F soit un besoin de financement de 1 214 153,67 F. Au niveau du CCAS, les dépenses s'élèvent à 39 974,80 F et les recettes à 63 272,84 F. Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de la commune ainsi que celui du CCAS.

Fermeture de classe : la carte scolaire élaborée pour la prochaine rentrée prévoit une fermeture de classe et la fusion des écoles mixtes 1 et 2 au centre. Vu les travaux de réhabilitation de l'école du centre pour un montant de 2,3 MF, l'aménagement d'une bibliothèque ainsi qu'une salle d'arts plastiques, le tout concourant à un accueil idéal des enfants, vu l'arrivée possible de nouveaux résidents dans ce secteur scolaire, le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture de cette classe et demande à l'Inspection Académique de la Moselle, le maintien de celle-ci afin d'assurer aux enfants de la commune un enseignement de qualité.

Elections : dans le cadre de la procédure d'établissement des listes électorales en vue de l'élection en 1999 des Administrateurs du Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace, la commission communale de révision sera composée de M. Boutter Guido, Maire, Président, M. Schwartz Daniel, propriétaire forestier, membre désigné par le Conseil Municipal et M. Muller Nicolas, propriétaire forestier, membre désigné par le Préfet.

Monument aux morts : vu l'état actuel du monument, sa remise en état est décidée. Les travaux seront confiés à la Marbrerie Boulageoise pour un montant de 22 000 F. Le Maire est autorisé à solliciter une subvention exceptionnelle pour cette opération.

Subventions : des subventions exceptionnelles sont allouées à la Prévention Routière (400 F) et au Secours Populaire Français (400 F).

Forêt communale : le Conseil Municipal approuve le programme des travaux forestiers pour 1998, pour un montant de 43 616,12 F TTC.



Visite en forêt communale

Séance du 30 mars

La réunion du Conseil Municipal, sous la présidence du maire M. Boutter, a débuté par la présentation du budget primitif 1998. En fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 5 999 132 F et en investissement à 5 375 153 F. L'investissement le plus important de l'année sera constitué par l'aménagement du centre (1ère tranche) pour 2 412 000 F TTC de travaux et 1 412 000 F de subventions. Un emprunt de 1 MF sera nécessaire pour boucler cette opération. Les travaux d'aménagement pourront débiter lorsque les réseaux enterrés actuels auront été vérifiés et mis en conformité si nécessaire. Le budget est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Affectation des résultats : il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 97, d'un montant de 857 246 F au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 98.

Adhésion au CAUE : le Conseil Municipal, décide de reconduire son adhésion et autorise le Maire à verser la cotisation annuelle de 1 600 F.

Eclairage public : suite à l'intégration des réseaux des squares de Lussac et Canada, un nouveau contrat d'entretien de l'éclairage public est devenu nécessaire. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LAUER de Merten pour un montant annuel de 22 584, 76 F TTC et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

Taxe Locale d'Équipement : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le taux de la TLE à 2 % à compter du 1er avril 1998.



Nettoyage de printemps

Séance du 15 juin

Conduite de gaz : le conseil donne son accord pour la signature des conventions avec GDF concernant la canalisation St Avold Merschweiler. Les indemnités versées à la commune s'élèveront à 683 F.

GIPDAL : le conseil donne son accord au renouvellement de la convention entre l'association et la commune. La participation financière de la commune s'élève à 4 193 F.

Carrefour du cimetière : le conseil est informé par le Maire de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, la réalisation du carrefour.

Non valeur : le conseil municipal décide de l'admission en non valeur, pour recouvrement impossible, de produits d'ordures ménagères pour un montant de 1 064 F.

SANITAIRE - CHAUFFAGE CENTRAL - ENTRETIEN



ENTREPRISE
HENRI PARENT
33, RUE DES AMANDIERS
57150 CREUTZWALD
Tél. 03 87 93 62 68



BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES

MORLOT
Yves et M.-Brigitte

70A, rue de Guerting
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 68 97

Viande de 1er Choix
Charcuterie Fine
Spécialité : Jambon Fumé

menuiserie
ébénisterie
vitrierie
agencements

VANI frères

24, route de Boulay - 57880 HAM SOUS VARSBERG
Tél. 03 87 93 06 06 - Fax 03 87 93 30 35

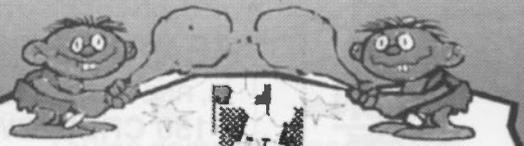


Caves
St Vincent

Vins en vrac
Vins en bouteilles
Prêts de tables, bancs et tirage de bière

1, rue du Ruisseau - 57880 **HAM s/s VARSBERG**
Tél. 03 87 93 67 57 - Fax : 03 87 82 36 47

SNACK CRISTINA



SNACK - KEBAB

Ham-sous-Varsberg

Tél. 03 87 93 29 32

SLEDGERS Hommes - ROMIKA

TED LAPIDUS - CHARLES LABELLE

Chaussures - Textiles

Layettes - Lingerie

NICOLA Sàrl

23, rue Principale - HAM-s-V.

Tél. 03 87 93 02 05

Une sélection et un choix d'articles de qualité
70 années à votre service sur 2 étages
Cartes de réductions pour 5 achats dans l'année

EQUATION - EMINENCE

TRIUMPH - SLOGGI - LE BOURGET

**TABAC - PRESSE
DROGUERIE - PAPETERIE**

YVONNE

**Nouveau Service :
Vos photos d'identité en
90 SECONDES**

17, rue Principale

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 82 53 38

**MATERIAUX DE
CONSTRUCTION-TERRASSEMENT**

Georges BERTRAND

38, rue de la Gare

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 06 15

Fax 03 87 82 10 25

Travaux : le Maire présente une série de travaux urgents concernant les bâtiments communaux. Sont concernés : la morgue (étanchéité 10 854 F), la mairie (toiture 8 659 F) et le groupe scolaire des genêts (eau chaude et sanitaires 19 032 F). Le conseil accepte les devis.

Emplois vacances : cinq jeunes seront employés durant les mois de vacances (3 en juillet et 2 en août) et rémunérés au SMIC.



Désherbage d'un îlot

Chemins communaux : le conseil s'engage à observer la charte départementale de maintien des chemins de promenade et de randonnée.

Fleurissement : le maire informe le conseil que la commune participera pour la première fois au concours départemental des villes et villages fleuris.



Arrosage

Animation estivale : elle se déroulera du 15 juillet au 22 août.

Réseau câblé : le conseil donne son accord à la diffusion de la chaîne Club Téléachat et au remplacement de Super Channel par BBC World.

Transport scolaire : les tarifs pour la prochaine année scolaire sont fixés comme suit : 210 F par enfant pour les deux premiers trimestres et 200 F par enfant pour le troisième trimestre, 250 F par trimestre pour les enfants de Creutzwald.

Séance du 21 septembre

En préambule, le Maire, M. Boutter, fait part au conseil de la nécessité de procéder à différents travaux : démolition des immeubles aux 46, 48 et 50 rue principale (Entreprise Grünwald 72 360 F), isolation-ravalement du pignon ouest du 52, rue Principale (Entreprise Demir 67 089 F), réparation de la toiture du gymnase (entreprise Toitures de France 10 854 F). Les devis présentés sont acceptés.

Equipement informatique : le conseil décide de l'achat d'un ordinateur et de son imprimante pour un montant de 8 789 F.

Jalonnement : deux panneaux indiquant la direction du collège, du gymnase et du dojo seront installés rue de Porcellette. Montant de la fourniture par la société SIGNALEST de Koenigsacker : 11 108 F.

Ecoles : deux jeux d'extérieur seront achetés pour les écoles maternelles (47 740 F) et du mobilier scolaire pour l'école du centre et la maternelle des genêts (4 818 F).

Gendarmerie : le Conseil municipal, face au projet gouvernemental de redéploiement des unités de gendarmerie adopte la motion suivante : dans le projet gouvernemental de redéploiement des forces de police et de gendarmerie de Creutzwald à l'horizon 2 000, vu l'absence de concertation préalable entre les autorités compétentes et les élus, vu la mise en œuvre du contrat local de sécurité avec la ville de Creutzwald afin de lutter contre la délinquance et ses méfaits, vu la situation géographique sur une zone frontalière sensible, vu la présence sécurisante, dissuasive et l'intervention rapide de la brigade de Creutzwald, vu la croissance de la délinquance et des incivilités dans nos communes, vu le nombre de 15 000 habitants de la zone de compétence de la gendarmerie de Creutzwald, ajoutés aux 15 000 résidents de cette ville, vu les ratios préconisés (1 gendarme pour 1 000) la gendarmerie de Creutzwald devrait accueillir au moins 15 sous-officiers contre 7 à ce jour, le Conseil municipal s'insurge et s'oppose solennellement au projet de fermeture de la brigade de Creutzwald et exige le maintien de celle-ci afin d'assurer dans les meilleures conditions la sécurité de ses administrés.

Forêt communale : adoption du projet de travaux d'exploitation, proposé par l'ONF pour 1999, la recette attendue s'élevant à 5 685 F.

TOM des logements communaux : la charge relative à la taxe d'ordures ménagères sera répartie proportionnellement à la valeur cadastrée affectée à chaque logement communal.

AFAD : une subvention de 118 F est accordée à l'Aide Familiale à Domicile suite à sa demande en fonction des interventions dans la commune (1F par heure d'intervention).



Dégâts des larves de hannetons au terrain de football

Séance du 12 octobre

Budget supplémentaire : il est adopté par le Conseil municipal à hauteur de 276 411,60 F pour l'équilibre en fonctionnement et moins 20 094,85 F en investissement.

Subventions aux associations : Animation estivale 6 400 F, Association sportive Ecole Mixte des Genêts 4150 F, Association sportive Ecole Mixte du Centre 4 150 F, 3ème Age Cité Maroc 700 F, A.P.E.H.V. 2 150F, Amicale des Amis de Lussac 2 650 F, Amicale des Sapeurs Pompiers 2 400 F, Anciens Combattants 400 F, Choeur d'hommes 1 750 F, Chorale St. Cécile 1 750 F, Club cynophile 1 750 F, Club des motards 1 750 F, Club idéale DS Lorraine 1 550 F, Club tricot 1 750 F, Football Club 10 000 F, Joyeuses rencontres 1 750 F, Judo Club 6 600 F, Société des Mineurs 1 750 F, Tennis Club + ASGH 6 600 F, Union Nationale des Parachutistes 1 000 F, soit un total de 61 000 Frs.

Emploi jeune : il est décidé la création d'un poste d'emploi-jeune d'une durée déterminée de 60 mois à temps complet. Le Maire est chargé d'instruire le dossier.

Acquisition de terrain : le Conseil municipal décide d'acquérir un terrain cadastré section A "Besotter" d'une contenance de 16,8 ares au prix de 690 F l'are. Le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir auprès de Me Halter à St Avold.

Gendarmerie : le Conseil municipal approuve et fait sienne la motion adoptée par les douze maires relevant de la compétence territoriale de la brigade de gendarmerie de Creutzwald lors de leur réunion du 22 septembre 1998 en mairie de Creutzwald.

Subvention : le Conseil municipal accepte la somme de 10 000 F versée par la section locale des anciens combattants à titre de participation aux travaux de rénovation du monument aux morts.

Boulangerie - Epicerie

WEINLAND Frères

14, rue Principale

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 06 59

**AUTO-ECOLE
ROMAIN**

15, rue de Ham

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 19 06



ARÉAS

CMA

83, ROUTE DE CREUTZWALD
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

TÉL. : 03 87 82 68 10 - FAX : 03 87 82 00 15

Toutes assurances

JEAN-MICHEL NIESS

Agent Général

TAXI KIN Serge

Transport toutes distances
et Malades en position assise

Colis transport URGENT

23, rue de Ham

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 00 41

Travaux et Réalisations



Réparations de la toiture de la mairie



Réfection de l'entrée de la grotte côté rue de la Gare



Aménagement
du camion
des pompiers



Rupture d'une conduite d'eau rue de
Guerting le 7.12.1997



Traitement de la structure bois du
préau de l'école du Centre



Le 25 octobre 1997, portes ouvertes à l'école primaire du Centre : ici la bibliothèque



Démolition des immeubles rue principale



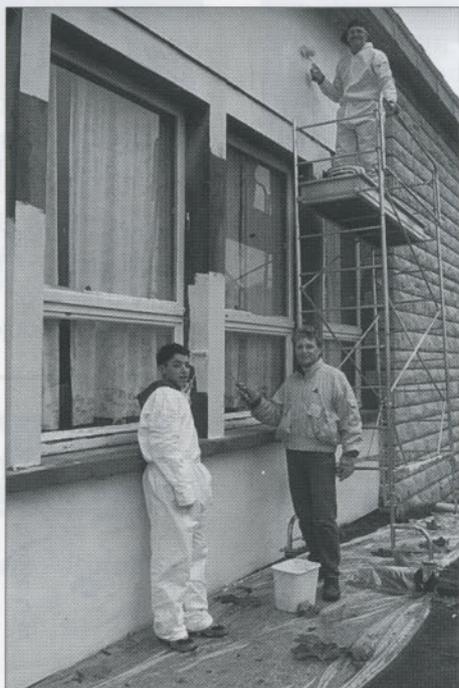
Rue de Guerting
Mise en place d'un îlot pour le fleurissement



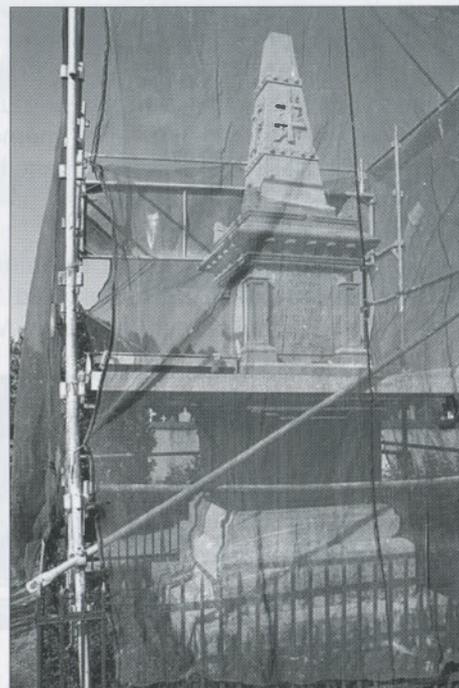
Rénovation de l'arche d'entrée de la morgue



Mise en place d'un panneau par le Conservatoire des Sites de Lorraine pour la protection de la pelouse sableuse du Neuglen



Coup de fraîcheur à l'école maternelle du Centre



Gros travaux de réparation et d'entretien au monument aux morts

Animation estivale 98

Pour la huitième année consécutive, 119 enfants ont participé aux 18 activités culturelles et sportives proposées dans le cadre de l'animation estivale.

Deux nouveautés sont venues compléter le programme. Trente enfants de 6 à 14 ans ont choisi le roller qui se pratiquait sur le parking du complexe sportif tous les lundis après midi.

Genouillères, courtières, casques et protège poignets ont permis de limiter les dégâts, car on se déplace vite sur ces "chaussures à roulettes". Les matchs de hockey étaient animés et les slaloms périlleux.



Photo RL

Encadrés par les "paras", 15 amateurs de balades ont choisi la sortie topographique, équipés de cartes qu'il s'agissait de déchiffrer sans perdre le nord et d'une boussole car soleil et étoiles ne sont pas toujours au rendez-vous. Personne ne s'est perdu au cours de cette marche d'orientation. Un aide mémoire permettra de mieux se souvenir des précieux conseils dispensés par les responsables.

Comme l'année dernière une centaine d'enfants ont pu s'ébattre à la piscine de Creutzwald tous les vendredis matins bien surveillés par Jean-Luc, Mireille, Dominique,



Photo RL

Eric, Virginie, Estelle, Amandine, Théo et François. Barboter, nager, jouer au ballon, avoir des émotions fortes sur le toboggan c'était génial... Tous s'inscriront encore l'année prochaine.



Photo RL

Sur l'étang c'était le calme plat pour la voile et le kayak. Un peu décevant quand le bateau refuse de bouger. Un bon cours d'eau facilite les déplacements.

Le tennis a encore connu un franc succès. Avec beaucoup d'application 87 futurs champions ont découvert les rudiments d'un sport parfois éprouvant. C'est que l'adversaire n'envoie pas toujours la balle où il faut.

Snack Pizza : Chez Lili

à Ham sous Varsberg



03 87 82 09 33

Euro Snack Pizza

à Longeville-lès Saint-Avoid



03 87 29 06 05



INFLUENCE COIFFURE

Femmes - Hommes - Enfants

15, rue de la gare
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 10 36

Du mardi au vendredi

8 h 30 à 12 h 00

14 h 00 à 18 h 30

Samedi

8 h 30 à 17 h 00

Badminton, tennis de table, volley ont permis de passer d'agréables moments. Mais là encore, concentration, rapidité étaient de mise.



Photo RL

Il en est de même au football, 65 jeunes de 10 à 15 ans ont pu s'entraîner sur le terrain en schiste avant d'organiser des matchs disputés avec un bel entrain, d'autant plus que la coupe du monde en faisait rêver plus d'un.

Au judo, souplesse et adresse étaient nécessaires pour éviter des chutes parfois spectaculaires. Il en est de même au twirling. Rattraper le bâton n'est pas chose facile. Un entraînement assidu en viendra à bout.



Le cadre forestier particulièrement agréable a accueilli les boulistes toujours nombreux. Les amateurs de promenades et de découvertes, accompagnés par Alphonse Muller et Joseph Rondini ont apprécié la richesse incroyable du milieu forestier qui s'étage en strates abritant des espèces animales bien organisées.



La découverte des oiseaux était à nouveau au programme. Cet hiver encore, il ne faudra pas oublier de les nourrir.

Les sorties cyclo ont aussi contribué à découvrir les paysages particulièrement agréables de chez nous.

Vingt-huit jeunes ont choisi de se perfectionner au Scrabble. Belle gymnastique de l'esprit. Le dictionnaire était nécessaire parfois.

Cette année encore, l'atelier de travaux manuels a fait le plein. Soixante quinze inscrits, une trentaine de participants par séance ont manipulé perles, coquillages, peinture, papier crépon, laine, fil à broder, boîtes d'allumettes pour faire œuvre créatrice. Un grand bravo pour l'encadrement qui a fait preuve de beaucoup d'imagination et de patience.

Un grand merci également à tous les bénévoles.



Photo RL

TOITURES de FRANCE

Couverture - Zinguerie - Maçonnerie - Isolation

6, rue de Porcelette - 57880 HAM-sous-VARSBERG

☎ 03 87 93 15 68



MEGATHERM

le spécialiste de la
cheminée sur mesure

TUBAGE • RAMONAGE

36, chemin des Corbeaux
57880 HAM s/s VARSBERG

☎ 03 87 82 16 37

Fax 03 87 93 27 00



Aspects de la vie scolaire

Effectif total (primaire et maternelle) :
250 élèves
(159 en primaire et 91 en maternelle)

Ecole du centre : 72 enfants
Directrice :
Mme Boutron Laurence
MM. Richter Jean-Claude,
Godfroy Bruno

Ecole des genêts : 87 enfants
Directrice :
Mme Meichelbeck Marie-Louise
MM. Filler Lucien,
Freytag Norbert,
Godfroy René

Maternelle du centre : 47 élèves
Directrice :
Mme Bour Martine
aidée par
Mme Albrecht Nadia
Mme Venot Virginie
aidée par
Mme Michèle Christiane

Maternelle genêts : 44 élèves
Directrice :
Mlle Schmitt Christiane
aidée par
Mme Hoerner Ghislaine
Mme Tizzanini Patricia
aidée par
Mme Jager Marie-Thérèse et
Mlle Nimeskern Eve

Collège Bergpfad : 536 élèves
20 classes
(5 dans chaque niveau)
6è : 147 élèves
5è : 126 élèves
4è : 136 élèves
3è : 127 élèves
429 élèves fréquentent
la cantine
(évolution constante
depuis 1992)



Un cours de géologie

Photo RL

La ronde des prénoms

*Virginie se blottit dans son lit
Eléna s'envole au Panama
Joseph joue au chef
Avec Florian toujours brillant.*

*Nicolas cueille le lilas
Céline se roule dans la farine
Alexis attrape les souris
Florent tourne le fromage blanc
Ludivine, ah la coquine
Court avec Jean-Charles jusqu'à Arles.*

*Cassandra secoue les draps
Christophe dessine des apostrophes
Brice fait des caprices
Car Mathieu est trop curieux.*

*Matthias ramasse des limaces
Elodie plante des radis
Umüt plante une hutte
Pour David qui a peur du vide.*

*Pauline est une maline
Damiana grimpe en haut du mât
Jérémy joue avec ses amis
Elif sort son canif
Pour Alan qui épluche une banane.*

Les animaux valises

16 définitions de :

Thomas - Cécile - Suzan - Violette -
Joachim - Sophie

dromadairelle : est un cheval qui a
1 bosse et qui a des ailes

l'hirondellipse : est un crustacé qui
travaille

moustictac : est une quèpe qui mange des bonbons

un éléphantôme est un bonhomme qui a un long nez et qui fait peur

un escarqodillot est un petit animal qui se promène toujours

dinosaurthographe : est un petit animal qui joue à faire de l'orthographe

crocodilater : est un animal qui chante et danse sans s'arrêter

crustacellule : est un animal de mer qui chante en prison

un éléphantôme est un gros animal transparent

un bouquetintamare est un grand animal qui fait du bruit

un escarqotélant est un animal qui est lent et qui vole



Repas au collège

Photo RL

kangouroucoulé est un animal qui vient
d'Australie est qui est routier

éléfanfare est un animal qui parle à la
radio

escarqotspel est un animal qui change de
couleurs quand il chante

le papillondulé est un animal qui vole
courbé

canariqole est un canari qui est très drôle



Boulangerie à l'école

Photo RL

Le Bouquiniste

**ACHAT • VENTE • ÉCHANGE
LIVRES • CARTES POSTALES ANCIENNES**

Heures d'ouverture :
du lundi au samedi : de 14 h à 19 h

19, rue de la Gare
57880 Ham-sous-Varsberg
Tél. 03 87 82 46 12

RENAULT et toutes marques

Garage

WELSCH Frères S.à.r.l.

Tôlerie - Mécanique - Peinture

Voitures sans permis AIXAM

57880 HAM-sous-VARSBERG
Tél. 03 87 93 02 13

Les nuages - La mer - Le soleil

Les nuages

*Les nuages c'est dans le ciel et sur les montagnes
Les nuages c'est la pluie ou la neige
Les nuages c'est la vapeur ou le brouillard
Les nuages c'est les avions et les oiseaux
Mais c'est aussi l'orage et les éclairs.*

*Nicolas, Ludivine, Céline,
Florent, Alexis, Jean-Charles*



Fête scolaire

Photo RL

La mer

*La mer c'est les bateaux sur les vagues
La mer c'est la plage et le sable
La mer c'est les poissons et les coquillages
La mer c'est nager et s'amuser
La mer c'est le sel et les algues
Mais c'est aussi la tempête, le danger,
Les naufrages et la peur.*

Mathieu, Cassandra, Christophe, Brice



Rencontre USEP

Photo RL

Le soleil

*Le soleil c'est jaune et énorme
Le soleil c'est chaud et brûlant
Le soleil c'est brillant et scintillant
Le soleil c'est la lumière de l'été
Mai c'est aussi la sécheresse et la soif
Le désert et la mort.*

Eléna, Florian, Joseph, Virginie

S.N.C. Tabac Presse Gérard et Claudine

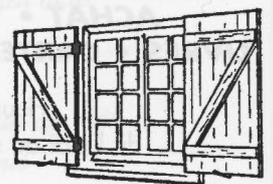
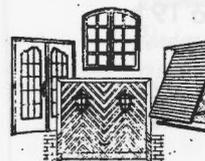
PAPETERIE - LOTO

6, rue de Ham
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 82 51 31

Menuiseries BOIS - ALU - P.V.C. POSE ET RÉPARATIONS

René BERNÈDE

34, rue de la Gare
57880 HAM-SOUS-VARSBERG



Tél. : 03 87 93 79 03
Fax : 03 87 90 17 62

Calendrier des manifestations 99

JANVIER

| | |
|-------------|---|
| Samedi 2 | : après-midi récréative des jeunes du FC Ham S |
| Dimanche 3 | : réception classement Tennis P |
| Samedi 16 | : moules-frites des "Amis de Lussac" S |
| Mercredi 20 | : Assemblée générale de la société des mineurs S |
| Samedi 23 | : banquet des Fauchés P |
| Dimanche 24 | : banquet du club d'épargne "Les Genêts" S |
| Samedi 30 | : soirée du Tennis S |

FEVRIER

| | |
|---------------------------------------|--|
| Samedi 6 | : soirée du Moto-Club S |
| Samedi 13 | : soirée carnavalesque du FC Ham S |
| Dimanche 14, samedi 20 et dimanche 21 | : tournoi en salle : jeunes du FC Ham G |
| Samedi 20 | : soirée du Trèfle d'or S |
| Jeudi 25 | : information Maisons Fleuries S |

MARS

| | |
|------------------|--|
| Dimanche 7 | : après-midi récréative du club "Joyeuses Rencontres" S |
| Samedi 13 | : dîner dansant des Sapeurs Pompiers S |
| Samedi 20 | : soirée du "Judo-Club" S |
| Dimanche 21 | : repas récréatif des Fauchés P |
| 22, 23, 25 et 26 | : rencontres de handball de l'USEP G |
| Dimanche 28 | : loto quine du Trèfle d'Or P |

AVRIL

| | |
|-------------|--|
| Lundi 5 | : concours de belote du Trèfle d'or P |
| Vendredi 9 | : Assemblée générale du Crédit Mutuel à Varsberg |
| Dimanche 25 | : Journée VTT de l'ASGH P |
| Dimanche 25 | : banquet des "Amis de Lussac" S |

MAI

| | |
|--------------------------|---|
| Samedi 1 | : bal de l'Union Nationale des Paras S |
| Samedi 8 | : commémoration du 8 mai Mairie |
| Samedi 8 et dimanche 9 | : artisanat et brocante du club tricot S |
| Samedi 8 et dimanche 9 | : expo auto-moto IDéales DS et Gueules noires |
| Samedi 22 et dimanche 23 | : Tournoi du RCC |
| Du 26 au 28 | : semaine des arts de l'APEHV SP |

JUIN

| | |
|--------------------------|--|
| Dimanche 6 | : fête forestière organisée par "les Amis de Lussac" |
| Samedi 12 | : Repas du Trèfle d'Or S |
| Samedi 12 et dimanche 13 | : challenge du Crédit Mutuel du FC Ham |
| Dimanche 13 | : anniversaire du club tricot SP |
| Dimanche 13 | : sortie pédestre du "Club des Genêts" P |
| Mardi 15 | : Compétitions USEP CS |
| Samedi 19 | : raid paras S |
| Samedi 19 et dimanche 20 | : kermesse de la paroisse Christ Roi au Maroc |
| Dimanche 20 | : finale de l'Open d'été du "Tennis-Club" S |
| Samedi 26 | : fête de la moto dans la forêt |
| Dimanche 27 | : sortie pédestre des Fauchés |

JUILLET

| | |
|----------------------------|---|
| Dimanche 4 | : sortie pédestre organisée par la Société des Mineurs S |
| Samedi 10 | : bal populaire au profit du CCAS |
| Samedi 17 et dimanche 18 | : fête forestière organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers |
| Samedi 31 et dim. 1er août | : concours agilité au club cynophile |

AOÛT

| | |
|--------------------------|---|
| Du 13 au 16 | : voyage à Lussac les Châteaux |
| Samedi 14 et dimanche 15 | : exposition avicole à l'école des genêts |
| samedi 14 et dimanche 15 | : challenge Prybil organisé par le FC Ham |

SEPTEMBRE

| | |
|-------------|--|
| Dimanche 12 | : loto quine du Trèfle d'Or P |
| Jeudi 16 | : Assemblée générale des amis de Lussac S |
| Vendredi 24 | : Assemblée générale du tennis-club S |
| Lundi 27 | : Assemblée générale du club tricot S |

OCTOBRE

| | |
|-------------|---|
| Dimanche 3 | : banquet du Choeur d'Hommes S |
| Jeudi 7 | : réunion des associations 20h S |
| Samedi 9 | : soirée Paras S |
| Dimanche 19 | : finales open d'hiver du tennis-club P |
| Mardi 19 | : assemblée générale du Choeur d'hommes S |
| Lundi 25 | : assemblée générale des joyeuses rencontres S |
| Dimanche 31 | : assemblée générale de la chorale Ste Cécile SP |

NOVEMBRE

| | |
|-------------|---|
| Samedi 6 | : soirée choucroute du Trèfle d'or S |
| Vendredi 19 | : soirée Beaujolais au Tennis-club P |
| Jeudi 25 | : remise des prix "maisons fleuries" S |
| Samedi 27 | : assemblée générale du club des "Fauchés" P |
| Samedi 27 | : soirée du judo-Club S |

DECEMBRE

| | |
|-------------|--|
| Samedi 4 | : assemblée générale du Trèfle d'Or P |
| Dimanche 5 | : banquet de la Ste Barbe organisé par la Société des Mineurs S |
| Dimanche 5 | : marché de Noël organisé par l'APEHV |
| Dimanche 5 | : Toy-Run du club des motards |
| Lundi 6 | : passage de St Nicolas dans les écoles |
| Samedi 11 | : arbre de Noël du Trèfle d'Or P |
| Dimanche 12 | : fête des anciens au collège |
| Samedi 18 | : arbre de Noël du RCC S |
| Dimanche 19 | : fête de Noël du Tricot-Club SP |
| Vendredi 31 | : St Sylvestre organisée par le FC Ham S |

- **P** = privé
- **S** = salle des fêtes
- **SP** = salle paroissiale

- **G** = gymnase
- **CS** = complexe sportif

Liste des associations de HAM SOUS VARSBERG

| | |
|--|---------------------|
| Amicale des Amis de Lussac (Armand GAMBS) | tél. 03 87 82 38 33 |
| Amicale des Parents et Enseignants (Pierrot MORITZ) | tél. 03 87 82 12 51 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers (Raphaël TERLIZZI) | tél. 03 87 93 78 64 |
| Anciens combattants (Gilbert ALBRECHT) | tél. 03 87 93 64 34 |
| ASGH (Raymond SIKORSKI) | tél. 03 87 93 08 81 |
| Association des commerçants et artisans de Ham (Elio FABINI) | tél. 03 87 93 06 05 |
| Choeur d'Hommes (Maurice HAUTER) | tél. 03 87 93 52 92 |
| Chorale Ste Cécile (Rémy WEISSE) | tél. 03 87 93 52 42 |
| Club cynophile (Henri KALUS) | tél. 03 87 82 69 84 |
| Club d'épargne "Les Fauchés" (Jean-Claude BOUR) | tél. 03 87 93 58 24 |
| Club d'épargne "Les Hamsters" (François DOHR) | tél. 03 87 93 64 96 |
| Club d'épargne "Le Trèfle d'or" (Hubert NOWAK) | |

| | |
|---|---------------------|
| Club d'épargne "Les genêts" (Roland BIETTE) | tél. 03 87 93 44 04 |
| Club des motards (Edmond BETTINGER) | tél. 03 87 82 60 34 |
| Club "IDéale DS Lorraine" (Norbert KULAS) | tél. 03 87 82 51 58 |
| Club Tricot (Liliane SCHLOSSER) | tél. 03 87 82 10 20 |
| Football-club de Ham (Roger FILLER) | tél. 03 87 93 60 45 |
| Joyeuses rencontres (Josée WYPART) | tél. 03 87 04 29 88 |
| Judo-Club (René THOMAS) | tél. 03 87 93 14 82 |
| Sapeurs pompiers (Marcel PETAIN) | tél. 03 87 82 30 92 |
| Société des mineurs et travailleurs (Gilbert GULDNER) | tél. 03 87 93 10 91 |
| Tennis-Club de Ham (Raymond SIKORSKI) | tél. 03 87 93 08 81 |
| USEP (Jean-Claude DYLLONG) | tél. 03 87 93 70 51 |
| Union Nationale des Parachutistes (Yves GARGUI) | tél. 03 87 93 68 70 |

VOTRE CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL FÊTE SON CENTENAIRE

D'hier à aujourd'hui, et d'aujourd'hui vers demain.

C'est sous le thème "d'hier à aujourd'hui, et d'aujourd'hui vers demain" que la Caisse de Crédit Mutuel de Ham sous Varsberg a commémoré son centenaire. En deux temps : le samedi 23 mai avec la tenue de l'assemblée du centenaire, et le dimanche 24 pour la fête populaire.

Hier, hiver 1846 : le fondateur du mouvement F.G. RAIF- FEISEN crée l'association qui construit un fournil coopératif pour assurer le pain quotidien à ses administrés. Le mouvement essaime : il est relayé le 14 décembre 1898 à Ham sous Varsberg par des hommes et des femmes animés du même esprit de solidarité qui fondèrent notre caisse mutuelle de crédit et d'épargne : "Darlehn und Sparkassen Verein".

Leurs héritiers ont su mettre en œuvre les mêmes valeurs de solidarité et de générosité dans un domaine où on ne les attendait pas : la banque. Et quelle banque : le Crédit Mutuel, qui fait rimer proximité avec puissance et maîtrise des nouvelles technologies pour préparer demain.

La fierté d'un bon bilan humain.

D'hier à aujourd'hui, le président du conseil local de Ham sous Varsberg Marcel Nicolaus, a ainsi pris la mesure du chemin parcouru.

"Mais c'est de notre bilan humain dont nous sommes le plus fier : car nous sommes des acteurs du développement local, des militants d'une société plus ouverte et plus chaleureuse", a-t-il déclaré aux 300 sociétaires et invités réunis au restaurant inter entreprises de Merlebach.

Marcel Nicolaus les a chaleureusement salués, relevant plus particulièrement parmi eux la présence de Jean SCHULER, maire de L'Hopital, représentant le député A. BERTHOL, Guido BOUTTER, Guy FETIQUE et Joseph ZANN, respectivement maires de HAM sous VARSBERG, VARSBERG et BISTEN, ainsi que Vincent SCHMITT invité d'honneur fédéral. Les élus et salariés du Crédit Mutuel de la Vallée de la Bisten, regroupant les caisses de Boucheporn, Diesen, Guerting, Ham sous Varsberg et Porcellette, étaient bien sûr présents, ainsi que ses dirigeants : Edmond Wiatrack, président du conseil d'administration, Jean-Marie Pennerath, président du conseil de surveillance et Eugène Schmit, directeur.

Le 19ème, siècle de la solidarité.

"Certes, nous sommes devenus une entreprise ; mais cette entreprise est - et reste avant tout - un mouvement : un mouvement mutualiste", a également déclaré Marcel Nicolaus avant que le Dr Jean Schuler ne retrace, à grands traits, quelques-uns des faits saillants du 19ème siècle qui a vu la naissance du Crédit Mutuel. "On pourrait qualifier ce siècle comme étant celui de la solidarité, tant les initiatives à caractère collectif, coopératif et mutualiste

ont été nombreuses. Beaucoup de mutuelles de santé, d'universités populaires, d'équipes de sport ont vu le jour à cette époque".

Collaborateur du service chargé des relations avec les élus et les sociétaires au sein du groupe du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Vincent Schmitt a expliqué la longévité du Crédit Mutuel pour deux raisons : "La première est que le Crédit Mutuel a toujours été bien géré, sinon cela fait belle lurette qu'il aurait disparu. La seconde tient à sa raison d'être qui est toujours d'actualité. Fort de nos résultats, confortés dans la justesse de nos choix stratégiques, nous saurons répondre aux défis de l'avenir. Sans donner de leçons, mais en montrant l'exemple" a-t-il conclu. Guido BOUTTER, Maire de Ham sous Varsberg fit part de son optimisme pour l'avenir : "Du fait de son originalité dans le système bancaire : proche de ses sociétaires ; de la valeur des hommes et des femmes qui le composent, le gèrent et l'animent ; de ses actions en faveur des associations des écoles et des particuliers, participant activement à la vie et à l'animation de notre village : un tel mouvement ne peut que s'inscrire dans la durée.

L'engagement pour l'avenir.

Et, le président du conseil local de conclure : "Notre Caisse aujourd'hui est ce que nos anciens nous ont transmis ; mais c'est aussi et surtout ce que nous transmettrons à nos successeurs ! Avec courage et conviction, mais surtout avec vous, ensemble, nous poursuivrons l'œuvre !".

A l'heure des récompenses.



Cette assemblée du centenaire était l'opportunité d'exprimer des sentiments de reconnaissance aux nombreuses personnes qui soutiennent la cause du Crédit Mutuel. Ainsi dix sociétaires ont été récompensés pour 39 années de fidélité à la Caisse ; la médaille d'honneur a été remise à Joseph RONDINI, élu de la Caisse depuis 1978 ; la médaille du centenaire a été décerné à Guido BOUTTER,

Guy FETIQUE et Joseph ZANN, maires de HAM sous VARSBERG, VARSBERG et BISTEN.

Vincent SCHMITT remet à cette occasion le cadeau Fédéral à la Caisse : un magnifique tableau du village de HAM sous VARSBERG, avec au premier plan la Vallée de la Bisten. (Ce tableau est exposé dans le hall d'accueil de notre Caisse).

Pour marquer cette assemblée du centenaire, Marcel Nicolaus a souhaité que tous les participants signent le livre d'or qui en fera mémoire.

La soirée s'est prolongée autour du repas pris en commun au cours duquel la plaquette du centenaire ainsi qu'un cadeau souvenir ont été remis à tous les présents.

Dimanche 24 mai : la fête populaire.

La commémoration s'est poursuivie le lendemain, dimanche 24 mai. Toujours sous le même thème "d'hier à aujourd'hui, et d'aujourd'hui vers demain.

Elle a débuté par le dévoilement de la plaque à la mémoire des fondateurs sur la façade de la Caisse par M. Guido Boutter, maire, et le président du conseil local, suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et de la messe du souvenir célébrée par l'abbé Aloyse Hornebeck.



A midi, le Crédit Mutuel a convié le village au verre de l'amitié.

Toute l'après midi a été placée sous le signe de demain, la Caisse ayant pris une part très active à la réussite de la fête scolaire organisée par l'Association des parents d'élèves de Ham sous Varsberg. Les élus et salariés de la Caisse ont, en effet, animé les quatre stands du lâcher de ballons, du jeu de quilles, de la pêche miraculeuse et, comme il se doit, du centenaire. Tous les enfants des écoles primaires de la commune eurent droit à une part du gâteau d'anniversaire de la Caisse.



Mi-juin, les lauréats du lâcher de ballons : deux enfants de nos écoles, (dont les bulletins ont voyagé par la voie des airs jusqu'en Autriche et en Suisse), ont été récompensés par deux magnifiques VTT offerts par le Crédit Mutuel.

Un fascicule "Centenaire de la Caisse de Crédit Mutuel de Ham sous Varsberg" a été édité à cette occasion. Les personnes intéressées peuvent en demander un exemplaire à la Caisse de Crédit Mutuel, 27a, rue de la Gare à Ham sous Varsberg.



Les anciennes délibérations du conseil municipal

1898



Souvenir de Ham-sous-Varsberg



Séance du 13 février

A l'ouverture de la séance étaient présents : ALBRECHT Georges, ALBRECHT - PRIVE Jean, JAGER Jean, MULLER Georges, ROSENBERGER, WEINLAND et ALBRECHT Jean-Martin. Le maire, M. ALBRECHT Jean-Martin, présente le compte 1896/1897 établi par le calculateur de la commune, remarquant qu'il a fait vérifier ce compte et que ce dernier n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Ensemble des recettes : 6621,95 M.
Ensemble des dépenses : 7015,20 M.
Il en résulte un déficit de : 393,25 M.

Le conseil municipal n'a rien à objecter.

Cependant, il marque son étonnement sur le fait que la subvention accordée pour l'école ne soit pas importante et d'un pourcentage trop faible eu égard aux pourcentages en vigueur concernant les dépenses obligatoires et les 4 taxes directes. C'est pourquoi il mandate M. le maire de solliciter instamment auprès des autorités gouvernementales compétentes l'obtention d'une subvention plus élevée pour l'école.

Le maire informe le conseil municipal et les contribuables les plus taxés de la commune (dont aucun n'était présent) que, suite aux infiltrations d'eau dans leurs sols, les caves des écoles nécessitent d'urgence d'importantes réparations qui occasionneront des dépenses conséquentes. La commune n'est pas en mesure de les assumer, l'argent de ses recettes lui permettant à peine de couvrir ses dépenses. Il appartiendra donc au conseil municipal et aux contribuables les plus taxés d'en débattre et de décider si ces dépenses devront être couvertes par la souscription d'un emprunt ou faire l'objet d'un impôt complémentaire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces réparations, jusqu'à disposition des fonds nécessaires.

Séance du 27 février

M. le maire présente le budget supplémentaire 1897/98, tenant compte des rectifications faites par le contrôleur, et dont les différents points avaient déjà été débattus lors de la séance du 13 février. Suite aux modifications, ce budget a été arrêté comme suit :

Montant total des recettes : 501,60 M.
Montant total des dépenses : 479,26 M.
Il en résulte un excédent de recettes de 22,34 M.

Fut présenté ensuite le budget principal dont la somme totale des recettes et des dépenses a dû être modifiée, suite à une réduction de 100 M. de la subvention accordée pour l'école. Cela ramène le montant global des recettes à 7286,78 M.

Pour couvrir le déficit de 69 M., le maire propose d'amputer les dépenses comme suit :

| | | | |
|---------|---------|-------------------------|------------------|
| Sect. 1 | Nr. 3 | de 240 M. à 220 M. | = 20 M. en moins |
| | Nr. 12 | de 80 M. à 65 M. | = 15 M. en moins |
| | Nr. 113 | de 50 M. à 16 M. | = 34 M. en moins |
| | | au total : | 69 M. en moins. |

Ces changements sont acceptés par le conseil municipal.

Séance du 3 avril

M. le maire avise le conseil municipal du souhait exprimé par les enseignants des écoles de garçons et de filles d'échanger leur lot de bois annuel, composé cette année de 50 fagots de bois de hêtre, par un lot équivalent de charbon de bois, car leur réserve de fagots est encore suffisante pour une année. Le conseil municipal décide par conséquent d'accorder à chacune des écoles de garçons et de filles 4 stères de charbon de bois de hêtre.

Monsieur le maire donne connaissance d'une requête de la direction impériale de l'arrondissement invitant le conseil municipal à se prononcer sur la nécessité d'un quatrième jour de corvée, pour l'entretien des chemins vicinaux de la commune. Considérant que ces chemins étaient en bon état, le conseil municipal décide de ne pas accorder un quatrième jour de corvée.

Séance du 17 avril

INSTALLATION DE M. LE MAIRE

L'ensemble du conseil municipal a été convoqué pour l'installation de M. le maire dans sa charge. Après lecture du décret de nomination du 30 mars 1898, M. JAGER Jean, nommé maire, s'est approché du plus ancien des conseillers municipaux, M. ALBRECHT Georges, et, en topant-là, a pris l'engagement d'exercer au mieux, en son âme et conscience, les devoirs afférents à sa charge. S'étant engagé de la sorte, il a été proclamé maire. Le présent procès-verbal a été rédigé et signé par tous les membres du conseil municipal pour en certifier l'authenticité.

Séance du 19 mai

M. le maire communique la liste des montants non recouverts par la commune et demande au conseil municipal de faire des propositions à ce sujet. Les débiteurs désignés nominativement sur la liste établie par le calculateur de la commune s'étant appauvris et voulant quitter la commune, le conseil municipal décide que les sommes soient diminuées, à savoir pour :

- 1) FALK Jean d'un montant de 4,80 M.
- 2) LÖWENBRÜCK Michel d'un montant de 4,80 M.

Séance du 5 juin

Ayant invité les contribuables les plus taxés de la commune, le conseil municipal de HAM S/VARSBERG s'est réuni dans sa salle de conseil habituelle, sous la présidence de son maire, M. JAGER.

Etaient présents : ALBRECHT Jean-Martin, ALBRECHT Georges, ALBRECHT-PRIVE Jean, DOURSTER, FETIQUE, WEBER Jacques, ROSENBERGER et JAGER, conseillers municipaux et les contribuables, GRASSE Jean-Jacques, MULLER Georges, MITSCH Pierre, TOURSCHER André, FILLER et WEBER Jean.

M. le maire informe que la commune n'est pas en mesure, dans l'état actuel de ses finances, de faire face au règlement des salaires des bûcherons dont elle est redevable, suite aux coupes de bois effectuées dans la forêt communale. Il est probable que la dette susdite ne pourra être réglée avant le 1er décembre de l'année, les recettes prévues ne permettant pas d'y faire face auparavant. Cependant, l'entreprise qui a fait effectuer ces coupes ne peut ni ne veut attendre un règlement ultérieur.

Le conseil municipal, conjointement avec les contribuables présents, est invité à voter un emprunt qui permettrait d'avoir les fonds nécessaires pour acquittement et paiement des salaires des bûcherons.

En considération du fait que la commune n'est pas en mesure, ni actuellement, ni ultérieurement, de régler les salaires des bûcherons et que l'entreprise qui a fait exécuter le travail exige immédiatement et impérativement le paiement du montant dû, le conseil municipal et les contribuables présents décident :

Art. 1. La commune est autorisée à faire un emprunt auprès de la Caisse de dépôts de STRASBOURG.

Art. 2. Le capital se montera à 250 M. et les intérêts seront de l'ordre de 4 %.

Art. 3. La somme globale, capital plus intérêts, devra être remboursée en un seul montant à la Caisse de dépôts de STRASBOURG le 1er décembre 1898.

Art. 4. La commune parviendra à honorer le règlement du capital emprunté grâce à la recette concernant l'abattage des arbres de la forêt communale, dont le paiement d'un montant de 1311 Marks est prévu pour le 11 novembre.

Cette décision a été prise par la majorité des conseillers et contribuables présents.

Séance du 14 août

M. le maire informe, qu'en conformité avec la loi du 18 juillet 1890 concernant l'abattage du gibier, le conseil municipal doit désigner 2 tireurs et 2 remplaçants. Sur proposition de M. le maire, le vote a lieu par applaudissement. Ont été désignés comme tireurs, pour une durée de 3 ans :

1. ALBRECHT Jean-Martin, adjoint au maire
2. ROSENBERGER Georges, conseiller municipal
et, en tant que remplaçants, pour la même période :
1. MULLER Georges, conseiller municipal
2. WEBER Jacques,

M. le maire donne connaissance d'un courrier de la direction impériale de l'arrondissement donnant l'ordre d'établir la liste des habitations et logements de la commune qui devront être référencés d'après leur numérotation.

C'est l'occasion pour M. le maire de faire remarquer que l'actuelle numérotation des habitations est caduque eu égard au fait que, suite à la reconstruction, plusieurs maisons ont été remplacées par un seul immeuble et que de nouvelles maisons ont été construites par ailleurs.

Il est donc nécessaire, avant l'établissement de la liste susdite, d'attribuer de nouveaux numéros aux habitations et le conseil municipal est invité à faire des suggestions à ce sujet. En ayant débattu et après mûre réflexion, le conseil municipal a pris la décision suivante : La numérotation des habitations devra être changée. Les numéros afférents à chaque maison ou immeuble devront être peints en noir sur une plaque blanche pour un coût de 0,20 Mark par plaque.

M. le maire rend attentif du mauvais état du lavoir qui nécessite des réparations immédiates. Le conseil municipal demande au maire de faire exécuter dans un premier temps les réparations les plus urgentes. Des travaux plus importants devront être budgétés et faire l'objet d'un débat ultérieur.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de la direction impériale de l'arrondissement informant surseoir à la sélection du journal de Boulay comme "journal de l'arrondissement", suite aux nombreuses pétitions adressées au ministère impérial contre ce projet.

Au mois de mars dernier, M. WEBER, maire de BOULAY, avait été mandaté par l'ensemble des maires de l'arrondissement pour mener à bien cette affaire. Pour que M. WEBER puisse continuer à assumer sa mission, M. le maire propose de déléguer sur cette affaire et de prendre une décision en l'occurrence. Le conseil municipal décide que la désignation du journal de Boulay comme "journal de l'arrondissement" soit soumise à présent au préalable aux conseils municipaux et que toutes dispositions soient prises pour que ces derniers soient libres de s'abonner soit au journal de Boulay, soit à celui de la Moselle ou encore au journal de la Nied. Le conseil municipal décide de toujours privilégier le journal de Boulay et charge M. WEBER, maire de Boulay, de le représenter dans cette affaire.

Séance du 4 septembre

Le maire présente le compte 1897/98, établi par le calculateur de la commune, avec les documents et montants concernés, remarque que ce compte a fait l'objet d'une vérification, suite à laquelle aucune objection n'a été formulée.

Les montants du compte 1897/98 sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|------------|
| 1. Principales recettes | 8193,99 M. |
| 2. Principales dépenses | 7808,93 M. |
| d'où excédent de recettes de | 385,06 M. |

Après que le maire ait informé le conseil municipal que ce compte devait faire l'objet d'une vérification par un conseiller élu à cet effet, le conseil a choisi M. ALBRECHT-PRIVE Jean. M. le maire cède la présidence au susnommé pour qu'il fasse la vérification du compte. Le maire se retire à la fin du contrôle. La décision suivante est alors prise à l'unanimité : aucune objection ne sera faite ni sur le compte, ni sur les dépassements de crédits prescrits.

Le maire présente au conseil municipal le budget principal élaboré pour 1899/1900 pour en débattre et en décider. Toutes objections pourront être faites sur les titres concernant les recettes et les dépenses prévues.

Les montants déterminés seront aussitôt inscrits dans la colonne 4/10 du budget.

Après en avoir débattu, le budget a été arrêté comme suit :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Somme totale des recettes : | 7838,03 M. |
| Somme totale des dépenses : | 7838,03 M. |

Aucun bénéfice n'est prévu.

Le maire rend attentif au fait que le budget 1899/1900 accepté par le conseil municipal comporte une somme de 1358,58 M. mise en attente sous Sect. 1, chapitre 3, titre 36.

Cette somme proviendrait d'un prélèvement supplémentaire sur les 4 impôts directs, qui correspondrait à 49 % du taux de base de ces impôts. Il incombe donc au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Pour que la commune puisse faire face à ses dépenses courantes, le conseil prend la décision de relever le taux de base des impôts de 49 % pour l'exercice 1899/1900.

Le maire présente au conseil municipal le budget supplémentaire pour l'exercice 1898/99. Après consultation des documents y afférents, les recettes et dépenses ont été déterminées et inscrites au budget comme suit :

| | |
|----------------------------------|------------|
| Montant total des recettes | 1754,24 M. |
| Montant total des dépenses | 1754,24 M. |

Le conseil municipal prend en considération que la vétusté des 2 écoles nécessite annuellement, voire constamment, d'importantes dépenses pour leur entretien. Les réparations urgentes, qui doivent absolument être entreprises, vont certainement être d'un coût plus élevé que la somme prévue de 500 M. Il faut compter en plus 260 M., montant défini pour la construction de "pissoirs" pour l'école de garçons.

Si l'on ajoute les frais concernant le chauffage, l'entretien des classes et des bâtiments et le mobilier, une somme de 1100 à 1200 M. couvrirait à peine les dépenses afférentes aux écoles.

Comme la commune ne dispose pas des fonds nécessaires, bien que les contribuables supportent de très lourds impôts, le conseil municipal demande à M. le maire de solliciter auprès de la direction impériale de l'arrondissement une aide complémentaire de l'Etat de l'ordre de 4 à 500 Marks pour ces écoles.

Séance du 25 septembre

M. le maire donne lecture d'un courrier de la direction impériale de l'arrondissement, faisant part d'une demande faite par la ville de BOULAY pour l'obtention d'une autorisation d'étalage de marchandises lors des marchés aux bestiaux qui ont lieu les 2èmes lundi des mois de mars et juillet.

Le conseil municipal déclare n'avoir aucune objection à faire quant à cette autorisation.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de la présidence impériale de l'arrondissement, par laquelle le gouvernement envisage de nommer définitivement au poste d'institutrice Magdalena KAUFMANN qui exerce cette fonction à HAM depuis 3 ans.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet et à émettre d'éventuelles objections quant à cette titularisation.

Le conseil déclare à l'unanimité n'avoir aucune objection à faire quant au caractère définitif de cette nomination.

M. le maire rend attentif sur les faits déplorables dont la cause est le ban de GRAESGEN. En effet, ces prairies d'une superficie totale d'environ -- ha. ne comportent aucune sortie. Cela donne lieu à des différends, des altercations et des détériorations.

Pour y mettre fin, M le maire propose d'entreprendre les démarches nécessaires pour imposer l'aménagement d'un chemin d'accès sur le canton Graesgen.

Ce chemin vicinal commencerait à partir de la rue Ham-Diesen, prendrait la direction nord-est et finirait, selon le projet envisagé, dans le pré du secteur n° --.

Les terres nécessaires à l'aménagement de ce chemin devront être achetées et payées d'après leur superficie aux différents propriétaires concernés du canton Graesgen, ban de Ham s/Varsberg et du canton Cleisienne, ban de Porcellette.

Le conseil municipal approuve ce projet et prie M. le maire de faire le nécessaire à ce sujet.

Séance du 30 octobre

M. le maire donne connaissance des travaux demandés par le directeur de l'arrondissement, préalablement établis par la présiden-



ce, en ce qui concerne les routes du district, les chemins vicinaux de la commune et les travaux à effectuer dans les rues de la commune.

Les travaux demandés sont les suivants :

A) Routes du district :

| | |
|---|--------|
| 1 jour de corvée pour un montant de | 453 M. |
| et une subvention de 88 M. = | 541 M. |

B. Chemins vicinaux :

| | |
|--|--------|
| 2 jours de corvée pour un montant de ... | 918 M. |
|--|--------|

Les propositions de travaux pour ces chemins vicinaux sont les suivantes :

| | |
|--|-------|
| 1. Fourniture et pose de 60 m3 de pierres sur le chemin "Huf" au prix de 6,35/m3 = | 381 M |
| 2. Livraison complémentaire de 40 m3 à 6,35/m3 = | 254 M |
| 3. Achat et transport de 30 m3 de pavés à 5,80/m3 = | 174 M |
| 4. Achat et transport de 40 m3 de sable à 1,50/m3 = | 60 M |
| 5. Pour des petites réparations = | 49 M |
| TOTAL | 918 M |

Le conseil municipal déclare accepter ces propositions sans aucune modification.

M. le maire donne connaissance d'une lettre du directeur de l'arrondissement signalant que des modifications ont été apportées au budget principal et au budget supplémentaire, soit :

- en ce qui concerne le budget principal pour 1899/1900 :

Sect. 1, ch. 4, titre 45 : versement définitif pour les écoles : 1800 M. au lieu de 1900 M.

- en ce qui concerne le budget supplémentaire de 1898/1899 :

Sect. 1, ch. 3, titre 40 : versement définitif pour les écoles : 100 M. au lieu de 260 M.

Après mûre réflexion, le conseil municipal décide de diminuer les dépenses en conséquence, à savoir :

- pour le budget principal :

Sect. 1, ch. 3, titre 32 : dépense ramenée à 150 M. au lieu de 250 M.

- pour le budget supplémentaire :

Sect. 1, ch. 3, titre 34 : dépense ramenée à 90 M. au lieu de 150 M.

Sect. 4, titre 16b : dépense ramenée à 440 M. au lieu de 540 M.

1928

Le premier magistrat et le conseil municipal ont eu une année chargée, ils se sont réunis seize fois durant l'année 1928. Dans les archives de la commune sur les écrits du registre, 15 feuillets composent les différentes réunions.

Séance du 08 janvier

Le conseil de fabrique sollicite une subvention de 6 000 francs pour l'installation des moteurs électriques pour la sonnerie de l'église. Comme l'installation servira pour la sonnerie civile, le conseil décide d'accorder la subvention.

Le corps des pompiers informe le maire que pour le service de la pompe à incendie il est nécessaire de se procurer :

100 mètres de tuyau

1 petite voiture à deux roues

1 caisse d'objets de santé.

Le conseil décide d'augmenter le crédit de 1 400 francs à prendre sur le fonds des dépenses extraordinaires.

La société des Forces Electriques fait une demande en vue d'obtenir le relèvement des tarifs, après examen et discussion des propositions de la société, le conseil municipal est d'avis de rejeter les propositions de la société parce que les prix indiqués ne représentent pas la réalité, pour exemple le salaire des ouvriers.

Séance du 12 février

Le maire soumet à l'appréciation du conseil municipal la demande d'allocation journalière pour les familles en difficulté, vu la situation des familles, le conseil émet un avis favorable.

Le conseil municipal vote la somme de 1877,70 francs pour couvrir les frais des travaux de prolongation de la ligne électrique du village au moulin, à la condition que la commune puisse se servir des supports pour la prolongation du réseau électrique.

Les élus décident de procéder aux travaux pour la canalisation de la rue ECKEN et donne mandat à monsieur le maire pour faire les démarches auprès des autorités compétentes.

Séance du 4 mars

Le maire est sollicité par les élus pour établir un rôle supplémentaire pour les prestations et pour la redevance des chiens.

Le conseil proteste contre la construction d'une maison d'habitation et de commerce, parce que la future construction nécessite le transfert d'un sentier communal, elle englobe le cours d'écoulement des eaux de la cave de l'école des filles. Le conseil municipal exige qu'il ne soit rien changé à la disposition du sentier et que la façade de l'immeuble ne soit pas bâtie au dessus de la canalisation d'eau de l'école des filles. Monsieur le maire est prié de faire les démarches nécessaires.

L'acceptation du conseil comme base de conversion en tâches de prestation- le tarif proposé par l'ingénieur F.P.E.

Cependant il décide de ne pas relever les fossés du chemin vicinal Ham-Hargarten, parce que le chemin est trop étroit pour le passage des véhicules.

L'assemblée prend connaissance de la note de monsieur le sous-préfet en date du 22 février 1928, concernant le relèvement des tarifs pour l'énergie électrique et invite le conseil à accepter sans réserve les propositions de la société des Forces Electriques.

Le conseil municipal décide après examen de ne pas changer sa délibération du 8 janvier 1928.

Séance du 7 mars

Le conseil municipal désigne trois élus pour surveiller l'exécution de la délibération du 04 mars 1928 concernant la construction d'une maison d'habitation et de commerce. Le temps qu'ils consacreront aux intérêts de la commune sera rémunéré.

Séance du 25 mars

Les élus votent la somme de 600 francs pour la réparation du cimetière autour de l'église. Le conseil décide que les prestations pour chemins ruraux seront faites par empiérement sur les chemins suivants :

AUF DER KLOPP - BESKERSPFUHL - NEUGLENERVEG

Le tableau présenté par l'administration sur l'état de viabilité des chemins vicinaux :

Au village : 260 mètres

Ham Hargarten : 810 mètres

Creutzwald Diesen : 400 mètres.

Le conseil déclare que les dits chemins sont en parfait état de viabilité.
La liste des redevables présentée par le receveur municipal est déclarée irrécouvrable par le conseil, pour la somme de 289 francs.
Les factures présentées par le fossoyeur et journalier pour les années 1921 à 1927 sont approuvées par la municipalité.

Séance du 24 avril

Après une délibération le conseil déclare accepter les nouveaux tarifs de la société Alsacienne et Lorraine d'électricité, les tarifs entreront en vigueur le 01 avril 1928.
Le conseil municipal n'a aucune opposition à faire contre l'introduction d'un marché aux bestiaux à Bouzonville le deuxième mardi des mois suivants : février, mai, septembre et novembre.
La somme de 120 francs par an est votée pour la location de la grange du moulin pour y entreposer la pompe à incendie et le matériel d'extinction.
Le conseil déclare prendre à son compte la cotisation de 30 francs par an du corps des sapeurs pompiers au groupement départemental.
La municipalité décide de mettre en adjudication le balayage et le lavage des quatre salles de classe, ainsi que l'allumage du feu pendant l'hiver.

Séance du 26 mai

Les allocations militaires présentées par les incorporés, sont étudiées par le conseil qui émet un avis favorable aux familles des demandeurs vu l'article 24 de la loi du 01 avril 1923.
Le conseil municipal décide d'imposer pour l'année 1929 une journée de prestation pour subvenir à l'entretien des chemins vicinaux. Monsieur le maire donne connaissance d'une lettre de monsieur le Sous-Préfet en date du 27 avril 1927, invitant le conseil à prendre une décision sur les travaux d'écoulement d'eaux pluviales du chemin vicinal Ham-Hargarten N° 2. Le conseil croit devoir conserver le point de vue exprimé lors de sa délibération du 4 mars 1927.
Monsieur le maire est autorisé par le conseil municipal pour établir un contrat d'entretien des quatre salles de classe, ainsi que l'allumage du feu pendant l'hiver, pour la somme de 1 500 francs par an.

Séance du 25 juin

Le premier magistrat rend l'assemblée attentive à l'occasion unique qui se présente d'acquiescer un emplacement situé au centre du village pour une future école. L'augmentation croissante de la population et l'insuffisance actuelle des locaux scolaires nécessitant une nouvelle construction. La maison mise aux enchères présente tous les avantages désirables. Le conseil décide l'acquisition de la maison ainsi qu'une parcelle de terrain destinée à devenir le jardin, mais le prix d'adjudication ne doit pas dépasser 56 000 francs. La dépense éventuelle sera couverte par les fonds de réserves du budget 1928.

Séance du 1 juillet

Monsieur Weinland, maire, donne connaissance d'une note de monsieur le sous-préfet en date du 08 mai 1928, ainsi qu'un rapport médical qui reconnaît l'aliénation mentale d'un ouvrier mineur étranger. Le conseil municipal, considérant que l'ouvrier mineur fait partie de la caisse des malades des mines de la Houve, la commune ne peut prendre à son compte les dépenses qui seraient occasionnées par l'internement du malade.
Le maire soumet au conseil le décompte établi par le receveur municipal pour l'exercice 1926 avec toute les annexes et les pièces justificatives, avec la remarque qu'il a examiné ce décompte et qu'il n'a rien à objecter.
Décompte de l'exercice 1926 :
Les recettes pour la somme de :123 742,48 francs.
Les dépenses pour la somme de : 64 134,94 francs.
Excédents de recettes pour la somme de : 59 607,54 francs.
Le conseil délibère à l'unanimité et vote le décompte pour l'année 1926.
Le conseil municipal vote une subvention de 2 777,80 francs pour la fourniture de pantalons au corps des sapeurs pompiers, subvention qui sera couverte par les fonds disponibles de la commune.
La municipalité vote une subvention de 100 francs pour les personnes qui ont prolongé le réseau électrique à leurs frais.
L'assemblée décide d'augmenter le traitement de l'appareur à partir du 01 juillet 1928, par la somme de 320 francs.

Séance du 5 août

Le maire présente au conseil le décompte de l'exercice 1927. Le décompte comprend : en recettes la somme de : 126 516,28 francs, en dépenses la somme de : 51 325,87 francs ; excédent de recettes la somme de : 75 190,41 francs. Après examen le conseil donne son approbation pour le décompte de l'exercice 1927.
Par suite des travaux de canalisation qui vont être effectués dans la rue dite ECKEN, d'après les plans et devis la dépense s'élèvera à 12 000 francs. Comme cette dépense sera effectuée sur un chemin vicinal classé, le conseil sollicite une subvention de l'administration pour la moitié de la somme.
La commission départementale a alloué à la commune sur la majoration de la taxe sur les automobiles, une subvention de 1 500 francs pour l'entretien des chemins vicinaux. Le conseil municipal décide d'affecter cette somme à la réparation du chemin vicinal Ham-Diesen.
La municipalité émet un avis favorable à la demande des femmes qui sollicitent l'allocation des femmes en couches et les primes d'allaitement.

Séance du 2 septembre

Le conseil municipal adopte sans observation l'état d'assiette des coupes pour 1929, en parcelle 8 et des travaux d'amélioration.
Travaux forestiers : 60 m3 chêne grum
60 m3 chêne bois de chauffage 40 m3 hêtre grum
80 m3 hêtre bois de chauffage 40 m3 de menu bois.
Valeur des produits : 28 000 francs.
Frais d'exploitation : 3 000 francs.
Valeur nette : 25 000 francs.
Devis et compte des travaux de repeuplement.
Dégagement des plantations de pins 16 jours à 18 francs. Réparation des chemins de vidange 20 jours à 20 francs.
Le devis pour la somme totale de : 688 francs.
L'assemblée émet un avis favorable pour une allocation militaire et une majoration à la famille des réservistes qui sont appelés pour une période de deux jours.
Le conseil municipal adopte le devis pour l'installation d'une lampe de rue comportant un candélabre pour la somme de 445 francs.

Séance du 30 septembre

Monsieur le maire donne connaissance d'une lettre de monsieur le sous-préfet concernant l'établissement de fossés le long du chemin vicinal numéro 2. Le conseil décide de remettre les travaux après avoir eu une entrevue avec monsieur l'ingénieur des ponts et la société des mines la Houve.
Le premier magistrat donne lecture d'une lettre de monsieur l'inspecteur du primaire annonçant qu'à partir du 1er octobre 1928 les enfants de la colonie doivent fréquenter les écoles de Ham.
Le conseil municipal considérant que :
1 - La société des mines a bâti une importante colonie comptant au 01 octobre 87 ménages, auxquels viendront s'ajouter 48 nouveaux ménages, dont un effectif scolaire d'environ 95 enfants.
2 - Que la construction, est une entreprise industrielle privée qui a été bâtie sans le consentement de la commune sur le territoire de cette dernière.
3 - La commune ne retire aucun avantage financier de la société des mines de la Houve.
4 - Les locaux scolaires de la commune suffisent à peine pour les besoins des enfants de l'agglomération.
5 - Le porte parole de la société la Houve a toujours donné promesse formelle que la commune de Ham n'aurait aucune dépense à faire pour l'installation des salles de classe.
Le conseil municipal refuse d'admettre les enfants de la colonie dans les locaux scolaires de Ham, invite le maire à faire interdire aux écoliers de la colonie l'entrée des classes et demande que l'administration daigne prendre les intérêts de la commune, et faire les démarches pour obliger la société la Houve à bâtir les locaux scolaires nécessaires pour les propres usages de sa colonie.

Séance du 7 octobre

Le conseil municipal prend connaissance du résultat d'une conférence tenue à la sous-préfecture de Boulay concernant l'admission des enfants de la colonie Maroc dans les écoles de Ham. Après mûre réflexion, le conseil déclare maintenir intégralement sa délibération du 30 septembre 1928. En aucun cas il ne changera sa décision et agissant ainsi dans l'intérêt de la commune. Ce serait une injustice de forcer la commune à bâtir des écoles dans une colonie qui dépend d'une industrie privée qui paie la totalité de ses impôts à la commune de Creutzwald.

Séance du 20 octobre

Monsieur Weinland maire donne connaissance au conseil des pourparlers qu'il a eu à Boulay avec Monsieur le sous-préfet concernant l'admission des enfants de la colonie dans les écoles de Ham. Après un vote secret le conseil municipal déclare à l'unanimité maintenir sa décision du 30 septembre et du 07 octobre 1928 et refuse d'admettre les enfants de la colonie dans les classes de Ham.
Le conseil décide que la chasse sera mise en adjudication le mardi 13 novembre 1928. L'adjudication se fera sur les bases du procès-verbal arrêté par l'administration, pour la somme de 600 francs.
L'assemblée décide de répartir les 10 jours de congés libres de la manière suivante :
5 jours pour Noël
2 jours pour la fête patronale
3 jours pour la semaine de la Pentecôte.
Le conseil municipal décide de venir en aide à deux personnes indigentes et complètement invalides ; elles recevront une somme de 200 francs chacun payable en une seule fois.
Le conseil donne un avis favorable à la demande de prime d'allaitement présentée par les femmes de la commune.

Séance du 4 novembre

Le conseil municipal décide que le droit de chasse sur le territoire de la commune sera mis en adjudication le jeudi 20 décembre 1928 à 13 heures. L'adjudication se fera sur la base du procès-verbal arrêté par l'administration et en un lot. Le prix est fixé à 600 francs.
La délibération du 20 octobre 1928 concernant le même sujet est rendue nulle.

Séance du 9 décembre

Le conseil décide de continuer le contrat d'assurance de la maison n° 77 ; le montant de la prime s'élève à 28 000 francs ; l'assemblée autorise le maire à effectuer l'opération avec la société Rhin et Moselle.
Le conseil municipal arrête le budget supplémentaire pour 1928 comme suit :
Recettes ordinaires : 37 775,58 francs.
Dépenses : 37 775,58 francs.
Le maire soumet au conseil le budget principal pour l'année 1928. Après délibération le conseil approuve le budget comme suit :
Les recettes pour la somme de 63 778 francs.
Les dépenses pour la somme de 63 778 francs.
Par suite de l'agrandissement de la colonie avec 60 nouveaux ménages, le conseil décide de fixer le traitement du greffier à 5 300 francs pour l'année 1929.
Le conseil donne un avis favorable aux demandes des primes d'allaitement présentées par les femmes de la commune.
La municipalité fixe l'indemnité de logement à 900 francs par an à partir du 1er janvier 1929.



Rue de Lorraine

Vie des associations

Association "Les Amis de Lussac"

En septembre 1939, une partie de la population hamoise connut l'exode vers la Vienne, dans la charmante bourgade de Lussac les Châteaux.

Depuis 1978, les habitants de nos deux communes entretiennent des relations étroites et c'est en 1990 qu'est née officiellement notre association.

Celle-ci a la charge d'organiser tous les deux ans des rencontres d'amitié entre lussacois et hamois mais elle doit également être le gardien de la mémoire collective afin de rappeler l'accueil réservé à nos citoyens lors de leur arrivée dans la Vienne, il y a bientôt 60 ans.

Afin d'assurer la pérennité de cette amitié Lussac-Ham, notre association lance un appel aux jeunes générations et les invite à participer au déplacement à Lussac les Châteaux du 12 au 16 août 1999 pour y fêter le 60ème anniversaire de l'exode.

Les "Amis de Lussac" comptent 127 membres enthousiastes qui vous invitent à leurs manifestations durant l'année 99, à savoir :

samedi 16 janvier 99 : soirée moules-frites

dimanche 25 avril à 12h : repas dansant

dimanche 6 juin : fête forestière

samedi 10 juillet : bal populaire au profit du Centre Communal d'Action Sociale

du 12 au 16 août : séjour à Lussac les Châteaux.

Tout contact peut être pris avec les membres du comité et le Président Armand Gambs, en téléphonant au 03 87 82 38 33.

Société des mineurs et travailleurs de HAM sous VARSBERG

La Société des Mineurs et Travailleurs et d'autres associations, ont, pendant des décennies, avec l'aide de la Commune, participé activement à la vie communautaire de notre village. Elles ont proposé et animé des distractions saines, afin de leur faire oublier les soucis journaliers. Notre Société n'a pas failli à cette obligation statutaire. Elle organise des sorties pédestres dans nos belles forêts et campagnes environnantes, participe aux oeuvres de bienfaisance comme la vente de la BRIOCHE DE L'AMITIE, aux manifestations patriotiques, à la Fête DIEU avec confection d'un reposoir. Nous nous rendons aux manifestations de nos Sociétés soeurs selon notre disponibilité et

l'éloignement, mais la priorité de toutes nos actions, c'est la célébration de notre Patronne Ste BARBE avec messe et en finalité le BERGMANSLIED tellement apprécié par toute la population et pour clore une année d'activités, le banquet de la Sainte Barbe avec nos amis. Notre Société reste ouverte à tous : travailleurs de la mine et d'autres métiers, sans distinction de classe. Ouvriers, veuves, employés, cadres, soyons fiers de représenter cette corporation, qui hélas, bientôt disparaîtra. Nous devons tout faire pour que nos sociétés de mineurs survivent pour pérenniser ces traditions qui feront partie de la mémoire collective de notre région.

GLÜCK AUF

le président : Gilbert GULDNER



ASSOCIATION SPORTIVE DU GYMNASSE DE HAM

GYMNASTIQUE

La gymnastique féminine a lieu tous les mercredis de 20h à 21h au gymnase de Ham : échauffement, exercices au sol, exercices d'assouplissement, stretching et de 21h à 22h, sports collectifs : badminton, volley, basket.

YOGA

Les séances de yoga ont lieu dans la salle polyvalente de la cité Maroc à Creutzwald, tous les lundis de 20h à 21h.



INTERFLORA
JUMBO FLEURS
MARTINE

Toutes compositions florales

RUE DE LA GARE

57880 HAM-SOUS-VARSBERG - Tél. 03 87 93 31 30

*Livraison
à domicile*

TENNIS CLUB

L'effectif du tennis club est de 122 membres dont 32 jeunes et 90 adultes.

Classement : le tennis club compte dans ses rangs 42 classés de 30/5 à 15/3.

Ecole de tennis : 26 enfants ont participé au tournoi et aux deux cycles de l'école de tennis et se sont vus remettre les différentes "balles" à l'issue des tests. Encadrés par quatre éducateurs, les enfants ont bénéficié de 265 heures d'initiation de perfectionnement et d'entraînement.

Championnat : 10 équipes étaient engagées en compétition. Deux équipes accèdent à la division supérieure, sept se maintiennent et une descend d'une division.

Manifestations : le club a organisé deux tournois open, un tournoi école de tennis, le challenge SIMET, et a participé à la coupe BNP et au championnat du CREDIT MUTUEL.

Comité : deux nouveaux membres viennent renforcer le comité qui se compose comme suit : présidents d'honneur : Guido Boutter maire et Joseph Albrecht, membres d'honneur : Eugène Weinland et André Faivre, président : Raymond Sikorski, vice-président : Pierre Muller, trésoriers : Pierre-Michel Dechoux et Randy Dakskobler, secrétariat : Denis Risch et M.-Jo Barthel, école de tennis : Alain Dohr et Stéphane Bauer, assesseurs : Norbert Lysiak, Rachel Perrin, Nathalie Collmann et Luc Garber.

Projets pour 1999 : reconduire toutes les équipes dans les différents championnats, mettre en place un entraînement avec moniteur pour l'équipe 1, préparer les jeunes de l'école de tennis à la compétition, développer le mini-tennis, organiser une sortie VTT et surtout terminer la mezzanine du club house.

Le JUDO CLUB de Ham saison 97/98

Le judo-club de Ham, sous la houlette de son Président, René Thomas entouré de son comité, fêtera en 99 ses 20 années d'existence.



Fort de sa centaine de licenciés, ses membres compétiteurs ont porté très haut les couleurs du club de la commune dans les compétitions à différents niveaux : district, départemental, régional. Le dynamisme du club s'exprime particulièrement au travers de sa jeunesse. Ainsi, 16 de nos 8/12 ans ont remporté 4 diplômes de platine, 5 médailles d'or, 6 d'argent et une de bronze. D'autres encore ont participé aux championnats individuels de Moselle en filles et garçons. En cadets, un de nos jeunes remporte le titre UNSS académique Alsace, se classe 1er de Moselle, 3ème à l'interrégion, 5ème en coupe de France, échouant de très peu pour le podium, 3ème au tournoi de Stuttgart et 2ème au tournoi de Wasquehall.

Le pari du club c'est de miser sur ses forces vives que sont ses jeunes membres. Mettant à profit les magnifiques installations, le club s'est chargé d'organiser un tour de la compétition Coupe MELFOR, réunissant une centaine de jeunes compétiteurs des clubs du secteur.

Nos entraîneurs ont, cet été, pris en charge, dans le cadre de l'animation estivale, la section Judo. Ainsi, une vingtaine de jeunes ont été régulièrement présents et certains ont attrapé le virus "Judo", se retrouvant, en ce début de saison, titulaire d'une licence au club.

Faisant passer l'adage "Le Judo c'est l'école de la vie" de simple slogan à la réalité de tous les jours, les jeunes membres et les moins jeunes viennent s'exercer à la maîtrise de soi, la confrontation à l'autre et goûter aux vertus de la vie associative.

Chœur d'hommes

Le Chœur d'hommes de Ham, créé le 12 octobre 1988, sur une idée de Mme Albrecht, épouse de l'ancien Maire, vient de fêter son 10ème anniversaire. Il est dirigé depuis sa fondation par M. Guido Boutter, Maire de Ham. L'actuel Président est M. Maurice Hauter. Comptant actuellement



MENUISERIE SIKORSKI

Fabrication Menuiserie intérieure
ESCALIERS
AGENCEMENT DE PLACARDS

22b, rue de la Gare
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 82 48 27

Boucherie - Charcuterie
Viande de 1^{er} choix - Charcuterie fine

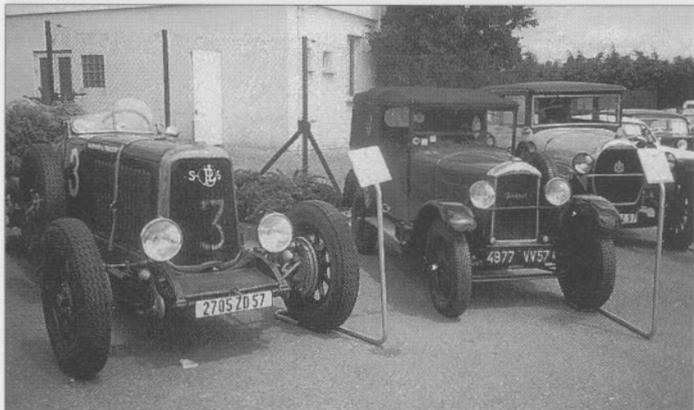
BECKER Jean-Claude

4, rue Principale
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 15 62

16 choristes et le dirigeant, il a eu le plaisir d'accueillir le samedi 26 septembre 1998 en l'église St Lambert, 130 choristes issus de six chorales pour fêter cet événement musical. Le Chœur d'hommes profite de ce 10ème anniversaire pour lancer un appel afin que des jeunes voix viennent grossir ses rangs.

Club IDéale DS Lorraine

32 Impasse des Champs
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. : 03 87 82 51 58



Calendrier, programme et activités proposés aux adhérents du Club IDéale DS Lorraine ont été respectés pour l'année écoulée : Deux bus pour le déplacement au Salon RETROMOBILE à Paris, plusieurs rallyes et rencontres inter-clubs et enfin EXPO-HAM au Complexe Sportif le 31 mai 1998.

"Ham-sous-Varsberg envahi par des milliers de visiteurs". Ces quelques mots du journal "le Républicain Lorrain" font la fierté du Club. Largement épaulé par le Club Tricot et le MotoClub "Les Gueules Noires", l'Artisanat-Brocante-Expo Auto-Moto, à savoir "EXPO- 98" fut un véritable succès populaire, succès qui s'étoffe d'année en année, tant au niveau des spectateurs qu'à celui des prestations proposées. Ce trio a su être à la hauteur de l'événement. Les objectifs ont été non seulement atteints mais dépassés. Les contacts avec les Clubs voisins et amis s'intensifient, les véhicules de collection se font de plus en plus connaître et éveillent chez beaucoup des souvenirs et des envies.

L'exposition de Ham-sous-Varsberg s'inscrit désormais parmi les manifestations incontournables en Moselle-Est. Il faut dire qu'il y avait de belles cylindrées. Parmi "les ancêtres", à noter la T.M.2 UNIC de 1919 qui fut sans conteste la plus ancienne sur le site, la PANHARD LEVASSOR de 1922, celle qui battit plusieurs records sur

l'anneau de Montléry et qui connut un franc succès. On y vit aussi, une superbe HOTCHKISS de 1925, une imposante AVIONVOISIN de 1928, une CITROEN ROSALIE de 1932 pour ne citer que quelques exemples et toutes en état de marche.

Le Moto-Club "Les Gueules Noires" regroupa de très nombreuses motos. Le Club Tricot assura la réussite de la Brocante ainsi que du coin Café-Gâteaux. Belle efficacité et ambiance amicale entre les trois clubs présents. Une coupe souvenir récompensa chaque participant et ceci grâce au soutien d'artisans et commerçants de la localité. Qu'ils en soient remerciés !

Nos remerciements vont également à Monsieur le Maire, à toutes les personnalités présentes, aux différents Présidents de Club, aux participants et surtout au service de sécurité assuré par les Sapeurs Pompiers de la commune. Bravo à eux.

La Grande Messe CITROEN avec l'I.C.C.C.R. en Belgique et enfin la Sortie Club à la Petite Pierre le week-end du 10 octobre clôturent le calendrier de cette année.

Union Nationale des parachutistes

Siège :

ancien CEG, rue de Creutzwald à Ham sous Varsberg

Président :

M. Yves Garguy, 19 chemin de l'hôpital à Creutzwald

Le but de l'UNP est de rassembler les jeunes et moins jeunes parachutistes, à retrouver le goût de l'effort, de la solidarité et d'un idéal commun par des activités sportives (marche, raid paras, bivouac) et d'une entraide entre paras.

Inscriptions : aux réunions mensuelles, tous les 2èmes dimanches du mois à partir de 10h au siège.



**GARAGE
BOUR Chr.**

Spécialiste PEUGEOT

MECANIQUE - CARROSSERIE - DEPANNAGE
VENTES VEHICULES NEUFS et d'OCCASION

32, rue de Creutzwald - Tél. 03 87 82 03 75
57880 HAM-sous-VARSBERG

FAÇADES LORRAINE

- Peinture Intérieur - Extérieur - Tous Crépis
- Pose Papier peints
- Nettoyage Façades
- Devis gratuit

108, route de Creutzwald
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 90 15 06

Histoire locale :

L'Église St-Lambert :

aperçu sur 125 ans d'histoire et de travaux

L'histoire de notre église vous a déjà partiellement été contée dans nos pages :

Bulletin 1989 : le clocher et son horloge

Bulletin 1990 : les cloches

Bulletin 1993 : les orgues

Il s'agissait de données provenant des registres des délibérations du Conseil Municipal, cette fois nous nous basons sur les comptes-rendus des réunions du Conseil de Fabrique ;

En effet pour rédiger ces lignes nous avons disposé de deux registres : 1872-1917 et 1918 à nos jours ; ces documents nous ont été présentés par le secrétaire actuel qui est aussi conseiller municipal. Antoine Fétick, avec l'autorisation de son président M. Joseph Henry.

Les présidents du Conseil de Fabrique relevés sont :

M. François Kieffer

M. Valentin Jager

M. Pierre Harter 1918 - 1925

M. Mathias Goldité 1925 - 1931

M. Pierre Mitsch 1931 - 1945

M. Alphonse Jager 1945 - 1965

M. Victor Jager 1965 - 1976

M. Alexis Weber 1976 - 1989

M Joseph Henry depuis 1989

Le Conseil de Fabrique a pour rôle d'administrer les biens de la paroisse ; il est constitué de 5 membres, avec renouvellement triennal de la moitié de ses membres (décret du 31 décembre 1809).

Les élections à vote secret se font à Quasimodo (1er dimanche après Pâques).

Ont été réélus en 1995 : M. Joseph Henry Président
Mme Marguerite Harter

Ont été réélus en 1998 : M. François Ulmer Trésorier
M. Jean-Claude Kirsten
M. Antoine Fétick Secrétaire

Le curé, M. François Thomen et le maire M. Guido Bouter sont membres de droit.

Chaque installation d'un nouveau curé s'accompagne d'une réunion avec procès-verbal d'inventaire ; ceci nous a permis de dresser la liste des desservants de la période :

01/04/1872 au 31/12/1885 ... Joseph Lange

01/01/1886 au 31/10/1904 ... Louis Durget

01/11/1904 au 30/09/1920 ... Joseph Friederich

01/10/1920 au 26/08/1953 ... Charles Cuny

27/08/1953 au 16/08/1969 ... Alphonse Klein

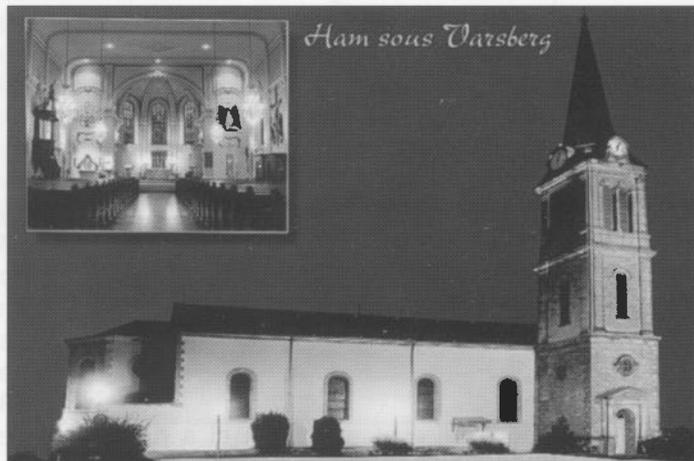
17/08/1969 au 04/07/1987 ... Joseph Marcus

05/07/1987 au 02/09/1998 ... Joseph Guerber

03/09/1998 Francois Thomen

Nos curés sont là en moyenne pendant 18 ans.

En 1986, le Conseil de Fabrique donne son accord pour que les habitants de la "cité-Ham" soient rattachés à la paroisse de la cité Maroc à Creutzwald, ils y étaient d'ailleurs déjà habitués depuis 1950. Le desservant actuel s'occupe également des paroisses de Porcelette et Varsberg (pour plus de détails, voir l'article "Arrivée du curé Thomen" p. 35).



Nous allons maintenant résumer chronologiquement les principaux travaux d'agrandissement et de rénovation.

1874 :

Agrandissement et restauration selon les plans dressés par M. Jacquemin, architecte à Metz, le nombre de places sera de 400 à 600, ce qui satisfait les besoins de la population qui est de 800 âmes environs. A l'occasion, on a exproprié le propriétaire du jardin sur lequel sera construit le nouveau chœur (0,96 ares). Après une longue procédure, les travaux démarrent le 24 août 1877 et sont réalisés par l'entreprise Bachelard.

1877 :

- Les tuiles prévues sont remplacées par une couverture en ardoise jugée "en tous points préférable".
- Choix d'un chemin de croix en bas-relief aux ateliers de Trèves ; l'encadrement est en bois de chêne ; il sera livré en mai 1878 en gare de Carling.
- Les vitraux sont commandés, à savoir : huit fenêtres de la nef et deux rosaces du chœur chez M. Thiriart, peintre sur verre de Metz.
- Trois vitraux du chœur chez l'artiste Burckard de Munich. Ces vitraux représentent le Sacré Cœur de Jésus, le Saint Cœur de Marie et le couronnement de la Vierge.
- Confection de bancs avec têtes de bancs et agenouilloirs, par le menuisier Goldité de Ham.
- Les orgues seront mises en rapport avec la nouvelle église par les facteurs d'orgues de Rémering.

1878 : Travaux supplémentaires

- Restauration du clocher (crépis).
- Conduite souterraine déversant l'eau de la toiture sur la voie publique.
- Construction d'un porche, mur avec grilles à l'entrée de l'ancien cimetière et pavage de l'allée.

Ces travaux sont partiellement financés par la vente d'une rente à 3%.

- Travaux de peinture par l'entreprise Graffe de Metz
- Changement des vieux autels, de la chaire, du confessionnal, qui étaient dégradés.

- Réparation du cintre du chœur, des montants des portes, des crédances, de la niche du baptistère afin que les pierres de teintes différentes reçoivent un ton uniforme.
- Traitement des nouveaux bancs à l'huile grasse.

Le 17 septembre 1878 a eu lieu la bénédiction solennelle de la "Maison de Dieu et la maison de l'Homme" en présence de 46 prêtres accourus de près et de loin. "Le contentement rayonnait sur tous les visages, les cœurs étaient épanouis, le village lui-même (rues et maisons) avait pris un air de propreté et de coquetterie non habituelles, le soleil, cet ami indispensable de toute réjouissance s'était mis de la partie et semblait s'associer et contribuait grandement, par les splendeurs de ses rayons, à la joie commune".

Notre église, définie de style "grange" et datant de 1820 s'est donc sérieusement agrandie à cette occasion ; le procès-verbal du bureau des marguilliers (membres du Conseil de Fabrique) concernant la location des bancs du 22 septembre 1878 nous signale :

20 bancs à 9 places (= 180 places), 7 bancs à 8 places (= 56 places) soit 236 places du côté droit pour les hommes et jeunes gens ayant fait leur première communion. Les mêmes emplacements du côté gauche pour les femmes et filles soit 472 places et sur la tribune, autant de places qu'il serait nécessaire.

La location des places se faisait par adjudication et posait parfois bien des problèmes. Par la suite on s'acquittait de la redevance et ce, jusqu'en 1987. Actuellement, cette coutume a été remplacée par une collecte d'enveloppes dans toutes les maisons.

Revenons à nos travaux.

En 1889 on décide de restaurer le plafond (pour des raisons de sécurité), il est crevassé et des panneaux sont déjà tombés. Le devis s'élève à 6 000 F et peut être couvert par les deux prochaines locations de bancs.

- 1896 : acquisition des autels latéraux
- 1897 : peinture et décoration de l'église
- 1899 : nouveaux vitraux pour la nef de l'église
- 1909 : construction d'un nouveau clocher (voir bulletin de 1989 page 8)
- 1927 : réfection des peintures par l'entreprise Hochard de Longeville
- 1928 : électrification de la sonnerie des cloches

Suit une période creuse avec les hostilités de 39/45. Le curé Klein a été l'instigateur de gros travaux ; bien des citoyens s'en souviennent : c'était en 1954.

- Charpente par la maison Rajeki de Marly
- Toiture en ardoise par l'entreprise Lang
- Plâtres par l'entreprise Durand de Hombourg Haut
- Electricité par l'entreprise Frantz de Montigny
- Le mur au fond de l'église à la place de l'ancien clocher par l'entreprise Dourster de Ham

De nombreux et zélés volontaires ont par ailleurs consolidé la tribune et refait les sols des bancs et de l'allée.

- Les trois vitraux du chœur, gravement endommagés ont été réparés par la maison Ott de Strasbourg.
- Le chemin de croix a trouvé sa place dans le plâtre
- Les lustres ont été révisés par la maison Maliterne de St-Dié

"Tout compte fait, on a bien des raisons de se montrer satisfait de ce qui a été accompli en 1954 et d'envisager pour un proche avenir, l'achèvement complet de la restauration de l'église"



Ce qui fut fait en 1955/56 : Nouveau dallage de l'avant-chœur et des couloirs de la nef en comblanchien : maison Valentin de Strasbourg.

- Bancs de communion en pierre d'Euville.
- Plancher de la nef, œuvres de volontaires bénévoles.
- Le tambour du clocher est refait à neuf.
- Toit en verre sur la nouvelle porte latérale.
- Nouveau confessionnal.
- Nouveaux bancs, tout chêne, posés par la maison Aubertin d'Elvange.
- Weber Jules, rue de Porcellette repeint les statues : la croix du calvaire, Ste Barbe, la Sainte Famille, St Lambert, St Louis de Gonzague, St Gérard Majella, St Joseph, l'Immaculée dorée, la Ste Vierge de l'autel latéral.
- Enduit extérieur par l'entreprise Dorkel Joseph de Ham.
- Nouvelles orgues installées par la maison Haerpfer Erman de Boulay avec 22 jeux au lieu des 17 anciens, pour 4 millions environ.
- Les vitraux sont réalisés par la maison Ott de Strasbourg à raison de 180 000 F par vitrail.
- Installation d'une sonorisation par la maison Bail de Falck.

Après les gros travaux de 1874, ce furent ceux de 1954 et maintenant à nouveau en 1974.

- Peintures par Schaeffer Léonard de Marmoutiers.
- Pose de portes par Vani André de Ham.
- Lumière : 14 plafonniers dans la nef et 6 phares dans le chœur
- Plâtrerie par Krauser Bernard.

En 1976 : démolition des trois anciens autels

En 1979 : remplacement de l'autel provisoire en bois par un autel en pierre. L'ancien baptistère en fonte est remplacé par un baptistère en pierre d'Euville ; ces travaux sont réalisés par M. Michel Claude, sculpteur à Triaucourt en Argonne (Meuse).

En 1986 : les travaux du clocher sont terminés et un nouveau coq a été installé le 25 novembre 1986 (bulletin 1989).

En 1990 on recommence avec les rénovations.

- Installation d'un nouveau



chauffage au gaz par l'entreprise Jung d'Illkirch-Graffenstaden.

- Peintures internes de l'église par l'entreprise Kling de Lixing les St Avold.
- Couverture par l'entreprise Eisenbarth de Petite Rosselle.
- Gros-cœuvre par l'entreprise Ivko de Ham.

En 1991 : révision de l'orgue par les établissements Haerpfar de Boulay

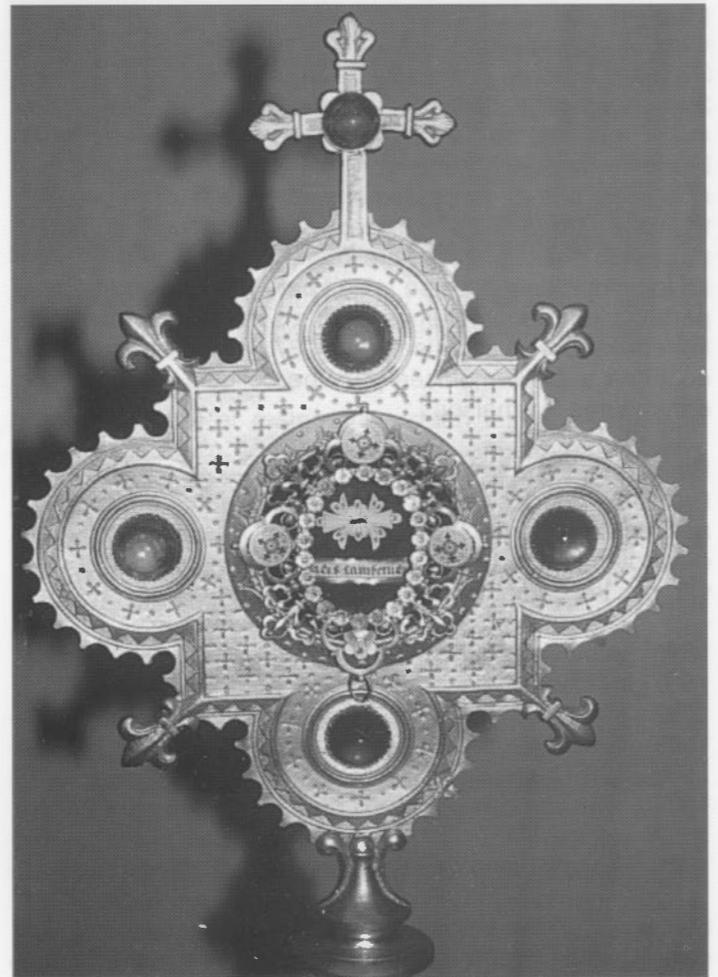
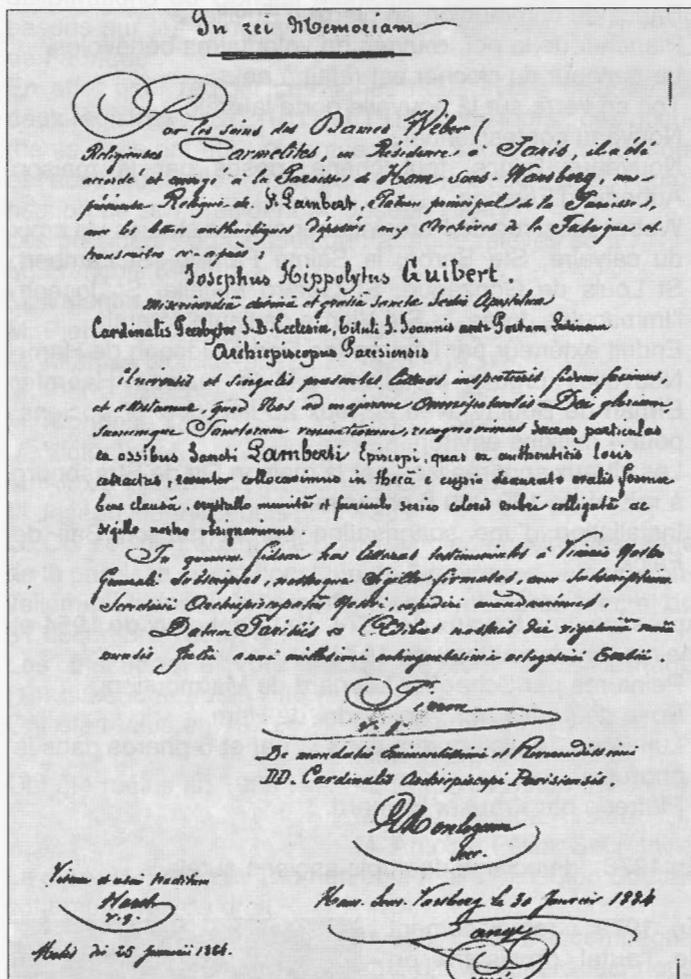
En 1996, remplacement du berceau des cloches par l'entreprise Eisenbarth qui avait déjà travaillé en 1986 et 1990.

L'histoire est bien un éternel recommencement ; c'est le lot de chaque génération de reconstruire son patrimoine. Quelques mots également sur les quatre cloches qui sont

en service actuellement. Les trois petites sortent de la fonderie Armand-Blanchet à Bagnolet (Seine) et ont été inaugurées le 30 août 1947. A noter que la plus grosse, le bourdon "Do" a été livré en mars 1950. Cette dernière, fêlée, a été refondue en 1964 à la fonderie Cornille-Havard de Villedieu les Poêles (Manche). Le représentant, M. Didelot de Sarrebourg s'ingénia à accélérer la livraison ; elle arriva le 17 décembre et sonna pour la première fois le 24 décembre 1964 à midi.

- Do 2 280 Kg - St-Lambert
- Fa 840 Kg - Bienheureuse Vierge Marie
- Sol 591 Kg - St-Joseph
- La 412 Kg - St-Jacob et Ste Jeanne d'Arc

Nous allons terminer cet article sur une note mystique de 1884.



VENTE - POSE - DEPANNAGE

MENUISERIE 2000

ALU ~ P.V.C.

GRZEGORCZYK René

56, chemin des Corbeaux 57880 HAM-s-VARSBERG

Devis gratuit **Tél. 03 87 82 25 16** sur simple demande

Informations diverses

Circuits pédestres

Nous habitons une belle région boisée et les possibilités de promenade sont nombreuses. Pour canaliser les différentes activités, il faut un tant soit peu de réglementation.

Le 8 avril une réunion tripartite : ONF, Commission de la forêt, présidents des associations (organisant des rallyes pédestres) s'est tenue en mairie. De cette réunion-débat, nous retenons que la forêt joue aussi un rôle d'accueil et de loisir et que pour cela : chaque usager peut se promener librement sur tous les chemins en forêt communale, pour les groupes inférieurs à 20 personnes, utiliser les sentiers balisés et cela, sans autorisation. Pour les groupes supérieurs à 20 personnes, utiliser les sentiers balisés et demander une autorisation au Maire et à l'ONF via M Kremer, maison forestière de Boucheporn.



tiers. Il a donné son accord pour le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.. (PDIPR). Les sentiers balisés traversant la forêt communale sont désormais pérennisés et protégés.

Le club touristique lorrain (CTL) a édité une plaquette avec huit circuits différents et dont deux passent à Ham. A noter également qu'en forêt communale les sorties nocturnes sont interdites, les chiens doivent être tenus en laisse et il est interdit d'y faire du feu. Tous les passages de groupes sur le territoire communal se font avec l'autorisation écrite du Maire. Lors de la réunion du 15 juin, le Conseil Municipal s'est engagé aux côtés du comité Départemental du Tourisme et du Conseil général, pour la protection des sentiers.



Circuit multiusage du CDT
(CDT : Comité départemental du tourisme)
Carré orange



Balilage VTT
Jaune



Circuit N° 8 du CTL
(CTL : Club touristique lorrain)
Cercle bleu



Circuit N° 7 du CTL
Cercle rouge

11 août 1999 à 12h30

Eclipse totale de soleil en Lorraine

Phénomène rare et exceptionnel, le mercredi 11 août 1999 à Ham sous Varsberg, le milieu de l'éclipse aura lieu à 12 h 29 mn 48,8 s et durera 2 mn 18,7 s. Nous serons plongés dans la nuit durant quelques minutes. Cet événement mondial se produit en moyenne une fois tous les 400 ans en un endroit donné. Il est considéré comme le plus beau phénomène naturel.

La lune s'intercale entre le soleil et la terre. L'ombre de la lune forme un mince faisceau et les régions balayées temporairement par cette bande se retrouvent dans la nuit pendant quelques minutes.

Paris a connu sa dernière éclipse totale de soleil en 1724 et n'en reverra pas avant le 3 septembre 2081. Cette éclipse sera d'ailleurs visible depuis la Lorraine. La dernière éclipse qui avait concerné l'Europe est celle qui s'est produite le 15 février 1961, totale dans le sud-est de la France, le soleil était éclipsé à près de 80 % en Lorraine.

Petit à petit, la lune va recouvrir le soleil ; surtout utilisez des écrans protecteurs à ce moment-là (verres de soudeur par exemple). Quand l'éclipse sera totale, la luminosité locale sera celle d'un clair de lune, la température aura baissé de 7 à 10 degrés et les cris de quelques animaux affolés perturberont cette étrange nuit.

Rendez-vous à ne pas manquer !

Le bruit : aspect juridique

L'expression "trouble de voisinage" recouvre, d'une manière générale, la gêne que peut subir tout individu du fait de la présence d'autres personnes ou d'activités à proximité de son habitation.

Cette gêne peut prendre différents aspects dont celui du bruit ou des odeurs. Ces troubles posent deux difficultés. Premièrement, ils sont inhérents à la vie en société et deuxièmement, l'appréciation de la gêne qu'ils engendrent fait intervenir une part de subjectivité. Par conséquent, selon la jurisprudence, seuls "les troubles excédant les inconvénients normaux de voisinage" peuvent être réprimés ou donner lieu à indemnisation. Cette formule implique une appréciation au cas par cas.

Un certain nombre de textes relatifs aux nuisances sonores impose une limitation du bruit.

Parmi les principaux citons :

le code de l'urbanisme : pas de construction près d'installations bruyantes

le code pénal : il réprime le tapage nocturne

la loi du 19 juillet 1996 relative aux installations classées

le code civil : article 1382 et suivants

le code des communes : articles L 181 39 et L 181 40

l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 modifié le 30 juillet 1990 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.

C'est dans cet arrêté que nous avons relevé l'article 5 : " les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour votre tranquillité et celle de vos voisins, essayez de respecter cette réglementation, mais soyez également tolérants car lorsqu'on travaille toute la semaine et que l'on est dépendant des aléas de la météo, il faut quand même tondre le gazon.

Le PADEL

La mise en place du Programme d'Aménagement et de Développement Economique Local (PADEL) est contractualisée entre le Département, la Région et une structure intercommunale, en l'occurrence les communes du canton de Boulay.



Notre communauté y adhère suite à une délibération du 11 septembre 1995 (voir bulletin de 1995 page 8), les délégués sont MM Boutter et Sikorski.

Moyennant une cotisation modique de 4 F par habitant et par an pour 1998, les habitants peuvent prétendre à une subvention conséquente (25 % du montant de l'investissement avec un maximum de 10 000 F) pour des opérations de ravalement de façade. Les fonds proviennent principalement de dotations de la Région et du Département. Le PADEL subventionne après constitution d'un dossier (à demander en mairie) dans lequel figure une rubrique concernant le CAUE ou Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.



Outre les ravalements de façades, le PADEL peut subventionner tout développement commercial, artisanal ou industriel. Nos lecteurs artisans ou commerçants sont donc subventionnables pour tous travaux de développement et d'amélioration

Nouveau cadastre et bornage

Comme nous l'avons déjà annoncé dans nos colonnes, le cadastre napoléonien est en rénovation (bulletin municipal 1994 page 10 dans le compte-rendu de la réunion du CM du 17 janvier 1994). Vous avez également été informés par les articles parus dans la presse locale (Républicain Lorrain) le 13 juin 1993 et le 16 janvier 1994.

| | |
|--|--|
| <p>HAM-SOUS-VARSBERG</p> <p>à noter RL du 13.6.93</p> | |
| <p>Rénovation du cadastre</p> <p>La rénovation du cadastre va être entreprise sur le territoire de la commune de Ham-sous-Varsberg. Les propriétaires fonciers y possédant des immeubles sont invités à fournir au géomètre chargé des travaux toutes</p> | <p>indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent ; à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué et à dégager les bornes existantes.</p> |
| <p>HAM-SOUS-VARSBERG</p> <p>Cadastre</p> <p>Les travaux de réfection cadastrale dans la commune de Ham ont démarré. L'opération de délimitation pour les besoins de la confection du plan cadastral consiste en une reconnaissance des limites avec le concours des propriétaires qui sont priés de fournir aux géomètres toutes les indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles. Les propriétaires sont également priés de dégager les bornes existantes.</p> | |

Cette rénovation cadastrale s'accompagne de bornages obligatoires aux frais des propriétaires conformément à la loi du 31 mars 1884 article 5 sur le renouvellement du cadastre en Alsace-Lorraine. Par ailleurs, une convention de bornage signée le 18 janvier 1994 entre la municipalité et les cabinets de géomètres experts : la SELAFA Bret-Guelle 31 avenue St Rémy à Forbach et la SPC Ribic-Bour, 49 boulevard de Lorraine à St Avold, stipule dans son article 2 que la mission des géomètres comprendra : "dégagement éventuel et balisage des bornes existantes, non balisées (conformément à la réglementation, les propriétaires sont tenus de dégager les bornes et repères préexistants et de les indiquer aux géomètres). En cas de défaillance dans l'hypothèse de l'existence de documents (par exemple, croquis de conservation cadastrale) les géomètres y procéderont d'office aux frais des propriétaires".

Les tarifs des travaux sont des tarifs préférentiels, ils ont été rappelés aux personnes concernées dans un courrier daté du 7 juillet 1998 ; les tarifs sont ceux précisés dans l'article 5 de la convention déjà citée.

Il est toujours pénible et désagréable d'être surpris par une facture du percepteur, mais il est agréable d'avoir une propriété délimitée et bornée. Il serait par ailleurs injuste de faire supporter ces frais à la collectivité, les contribuables ne sont pas concernés par

des propriétés privées. La prochaine étape verra la mise en place de ce nouveau cadastre après enquête publique préalable. Chaque propriétaire se verra attribuer, à la fin des travaux, un relevé cadastral avec les nouvelles cotations.

Les nouveaux plans cadastraux et la minute de l'état des sections de la commune seront déposés à la mairie du 4 janvier au 3 février 1999 pour que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Un expert de l'administration sera présent pour donner verbalement les explications et les renseignements nécessaires sur le contenu des documents cadastraux aux détenteurs d'immeubles ou à leurs mandataires. Chaque propriétaire sera informé et se verra remettre un bulletin de propriété.

La réception du public aura lieu de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 les jours suivants :

- lundi : 4 janvier
- mardi : 5 janvier
- mercredi : 6, 13, 20, 27 janvier
- dimanche : 24 janvier
- mercredi : 3 février

LE CALM

(Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) :

PLUS DE 40 ANS D'EXPERIENCE



Créé en 1952, le C.A.L.M. est une association loi 1908 de droit local, à but non lucratif. Organisme à vocation sociale, il a pour objet l'amélioration des logements.

- * Des conseillers en habitat sont à la disposition de tout propriétaire ou locataire pour dresser un plan de financement le mieux adapté à l'amélioration de leur logement : primes, subventions, prêts.
- * Une équipe de chargés d'études, chargés d'opérations et techniciens en bâtiment est au service des particuliers, des collectivités locales et de l'Etat pour intervenir sur des opérations d'initiative publique concernant l'habitat et le cadre de vie.
- * Le suivi des dossiers de financement est assuré par un service comptable : règlement aux entreprises ou aux bénéficiaires, gestion des prêts sociaux...

L'action du C.A.L.M. s'inscrit dans un mouvement plus vaste au plan régional et national. Il est membre du mouvement P.A.C.T. - A.R.I.M. regroupant 150 associations en France, au service de l'Habitat et de son environnement et adhère à la F.N.H.R., Fédération Nationale de l'Habitat Rural.

9, rue du Grand Cerf - 57000 METZ
Tél. 03 87 75 32 28 - Télécopie : 03 87 75 21 72
Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle

Quelques règles sur les plantations

Chacun est libre de planter sur son terrain le nombre d'arbres qu'il veut et l'espèce de son choix. Toutefois, il convient de respecter certaines règles, tant dans le cas des plantations à proximité d'une propriété privée, que dans des plantations à proximité du domaine public.

En l'absence de règlement municipal, règlement d'urbanisme, règlement de copropriété, ou lorsque ces règlements existent et sont moins contraignants, le code civil s'applique.

Ce code civil ou napoléonien a été promulgué en 1804 ; de nombreuses modifications et adjonctions y ont été apportées. Il se présente en 36 titres comportant chacun de nombreux chapitres et sections et en totalité 2283 articles.

Nous vous proposons ci-après quelques articles :
Article 649 : les servitudes établies par la loi ont pour objet l'utilité publique ou communale ou l'utilité des particuliers.

Articles 671, 672, 673 : concernant notre propos.

Article 671 (loi du 20 août 1881) : il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article 672 (loi du 20 août 1881) : le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire. Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Article 673 (loi du 12 février 1921) : celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbrisseaux et arbustes du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbrisseaux et arbustes est imprescriptible.

Aide à domicile

L'Association Familiale d'Aide à Domicile de Moselle (AFAD) a une vocation d'aide aux familles dans le besoin, quelle que soit la nature de ces besoins, comme par exemple l'aide professionnelle, l'aide éducative, le soutien vers l'intégration sociale, l'aide médicalisée.

Elle a une vocation départementale, avec une antenne à St Avoird, dans différents domaines dont l'aide à domicile, pour les aides-ménagères, travailleuses familiales (en cas de maladie de la mère, familles nombreuses, garde de personnes âgées etc...). Elle entreprend des actions collectives à l'insertion à Creutzwald, le vendredi. Il existe des aides de différents organismes comme le CAF, la CNAM.

En cas de besoin, s'adresser à : l'AFAD, 7 rue des cygnes à Thionville - tél 03 87 53 33 82

Maisons fleuries

Les hamois fleurissent et embellissent le village. Bravo aux courageux candidats, ils étaient 40 en 96, 49 en 97 et 60 cette année, dont 20 novices.

Belle progression quantitative mais aussi et surtout qualitative.



Candidats courageux, oui, car toutes ces fleurs demandent beaucoup de travail, de soins et d'attention. Mais quelle récompense quand le balcon ou le parterre présentent leur robe harmonieuse et colorée.

Bravo au service technique de la commune qui s'occupe de 35 000 m² d'espaces verts, 210 m² d'espaces fleuris avec 3 300 végétaux.

Bravo M. Paul Tourcher pour votre participation et vos conseils avisés.

Le palmarès 1998 :

Catégorie Maisons et jardins (31 candidats)
Mme Marie Tourcher, 40 rue des corbeaux
Mme Albertine Persem, 57 rue de Guerting
Mme Anita Paul, 8 impasse des prés
Mme Yvette Allegranza, 37 rue abbé Cavélius
M. Nicolas Olier, 11 impasse des prés
M. Bruno Lozniewski, 61 rue de Guerting
Mme Jacqueline Ulmer, 3 impasse des roseaux

Catégorie fenêtres et balcon (18 candidats)
Mme Marie-Paule Bauer, 31 rue de l'église
Mme Fabienne Dechoux, 47 rue de Guerting
Mme Alice Wagner, 64 rue de Guerting
Mme Brigitte Bohr, 38 rue de l'église

Catégories immeubles collectifs (9 candidats)
Mme Nadine Maillard, groupe scolaire des genêts
Mme Jacqueline Miss, 3C square de Lussac

Catégorie commerces
(2 candidats)
Boucherie Becker,
4 rue principale

Mme Yvette Allegranza remporte le 3ème prix d'arrondissement.

La commune, pour sa première participation a également un 3ème prix d'arrondissement dans la catégorie 3, villes de 1 001 à 5 000 habitants.

Félicitations et merci à tous pour ces fleurs qui apportent une note de gaieté à notre quotidien.

La remise des récompenses a eu lieu dans la soirée du 26 novembre 98.



Recensement de la population : c'est pour bientôt !

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires.



MARS 1999.
RECENSEMENT
DE LA
POPULATION.

-COMPTEZ
SUR MOI!



Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...). Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

VOS ENFANTS

Vos enfants ne sont pas vos enfants.
Ils sont les fils et les filles
De l'appel de la Vie à elle-même.
Ils viennent à travers vous, mais non de vous,
Il ne vous appartient pas.
Vous pouvez leur donner votre amour
Mais non pas leurs propres pensées.
Vous pouvez accueillir leurs corps
Mais pas leurs âmes
Car leurs âmes habitent la maison de demain
Que vous ne pouvez visiter, pas même dans vos rêves.
Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux
Mais ne tentez pas de les faire comme vous
Car la Vie ne va pas en arrière,
Ni ne s'attache avec hier.
Vous êtes les arcs par qui vos enfants
Comme des flèches vivantes sont projetés.
L'Archer voit le but sur le chemin de l'infini
Et
Il vous tend de Sa puissance pour que Ses flèches
Puissent voler vite et loin.
Que votre tension par la main de l'Archer
Soit pour la joie
Car, de même qu'il aime la flèche qui vole,
Il aime l'arc qui est stable.

KHALIL GIBRAN

LA MUSIQUE

La musique n'a pas de patrie,
Seulement un langage universel
Exprimé par la sensibilité du cœur
Qui parle à haute voix pour dire les
Plus belles choses du monde.

La musique a pour maître
Le cœur et l'esprit.

La musique, c'est le chant de la fleur
Qui s'épanouit à l'aurore, dans le
Grand recueillement de la nature qui s'éveille.

La musique est ardente, troublante,
Dévorante, sublime.

Marcelle PAPONNEAU

Pour Encore Mieux Vous Servir

la **BOULANGERIE - PÂTISSERIE**

Yves Freytag

vous reçoit dans ses **NOUVEAUX LOCAUX**
ACCUEIL CHALEUREUX - CHOIX - QUALITÉ



10, rue de Ham
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 29 87 02



Heures d'ouverture :

| | | |
|----------------------|----|-------------------|
| du lundi au vendredi | de | 5 h 00 à 12 h 30 |
| | de | 13 h 30 à 18 h 30 |
| le samedi | de | 5 h 00 à 12 h 30 |
| le dimanche | de | 6 h 00 à 12 h 00 |

Connaissez-vous Ham ?

Cette année nous vous présentons un aspect particulier du patrimoine : les bornes.

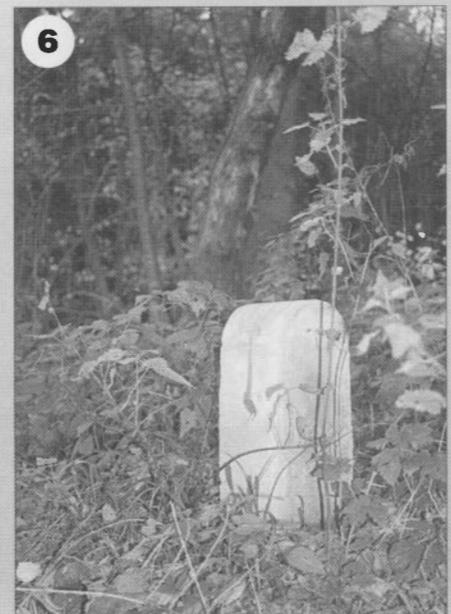
Où s'arrête votre propriété ? Où commence celle du voisin ? C'est une question qui s'est posée de tous temps. Elle a trouvé sa réponse par la mise en place de signes distincts ou bornes. Il s'agit de pierres ou autres marques qui séparent un champ d'un autre, donc enfoncées sur les limites, à l'angle d'un mur, sur les côtés d'une porte.

La borne peut délimiter une parcelle, un village, un canton, un pays ; elle peut également indiquer les distances kilométriques le long des routes.

L'article 465 du code pénal stipule : "quiconque aura déplacé ou supprimé des bornes ou pieds corniers ou autres arbres plantés ou reconnus pour établir les limites entre différents héritages, sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra être au-dessous d'un mois ni excéder une année".

La législation romaine était bien plus sévère car elle punissait de mort les responsables de ce délit.

En parcourant notre commune, nous avons relevé quelques bornes. Sauriez-vous les reconnaître ? (Solution page 39)



Événements de l'année

De la vie à elle-même,
Le vivant à travers vous, mais non de vous,
Et de vous appartenant aux

La musique n'a pas de patrie,
Seulement un langage universel

Gilda quitte la mairie après 45 ans de service

Une cérémonie amicale mais aussi empreinte de beaucoup d'émotion s'est déroulée au foyer municipal à l'occasion du départ à la retraite de Gilda Schmitt, secrétaire générale de mairie. Cette dernière quitte ses fonctions après avoir passé 45 années au service de la population de Ham. Pour cette occasion, la retraitée était entourée de 180 personnes, sa famille, ses collègues de travail, ses amis et des personnalités locales. Les deux maires précédents ainsi que les anciens adjoints et conseillers municipaux de la localité avaient tenu par leur présence, à manifester leur sympathie à celle qui, dès l'âge de 15 ans, le 1er mars 1953, avait débuté sa carrière à la mairie. Guido Boutter, maire de Ham, a retracé le parcours professionnel de Gilda qui a débuté en tant que sténodactylo et a gravi progressivement les différents échelons : commis, agent principal, rédacteur, attaché territorial et pour finir, secrétaire générale. Très émue la jeune retraitée a remercié tous ceux qui lui ont accordé leur amitié tout au long de ces 45 années. Elle a remercié Guido Boutter qui, depuis sa prise de fonction en 1995, lui a fait confiance et étendu ses pouvoirs. Puis Gilda Schmitt eut un mot de remerciement pour les deux maires précédents avec lesquels elle a fait



une partie de son parcours : Pierre Oulerich, ancien maire et conseiller général en exercice de 1953 à 1971, avec lequel la "grande aventure" avait commencé et qui avait officié, lors de son mariage. A Joseph Albrecht, maire en exercice de 1971 à 1995, qui avec 24 années à la tête de la commune, détient le record de longévité de tous les maires de Ham. Gilda n'a pas oublié Gilbert Albrecht qui a été son supérieur durant de nombreuses années. Tout le monde a souhaité à Mme Schmitt une longue et heureuse retraite et beaucoup d'affection et de satisfactions familiales. Gilda, mamie comblée de Guillaume, Paul, Louise et Marie, pourra désormais profiter pleinement de ses petits-enfants. Pour conclure cette réunion, Gilda s'est vu remettre des brassées de fleurs et de nombreux cadeaux. Guido Boutter lui a remis la médaille de la commune de Ham. Gilda Schmitt avait déjà été honorée de la médaille communale et départementale. Nous lui souhaitons également une bonne et longue retraite.



Photo RL

Gilda et Gilbert entourés des 3 maires :

Pierre OULRICH - Joseph ALBRECHT - Guido BOUTTER

Texte RL



Photo RL

Fête de départ de Mme MAYER, directrice d'école

**BOUCHERIE
CHARCUTERIE
SERVICE
TRAITEUR**

KAMIN Frères

Siège social :

44, rue Principale
57510 LOUPERSHOUSE
Tél. 03 87 09 61 78
03 87 02 64 64
Fax 03 87 09 57 00



17, rue de l'Église
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 02 02

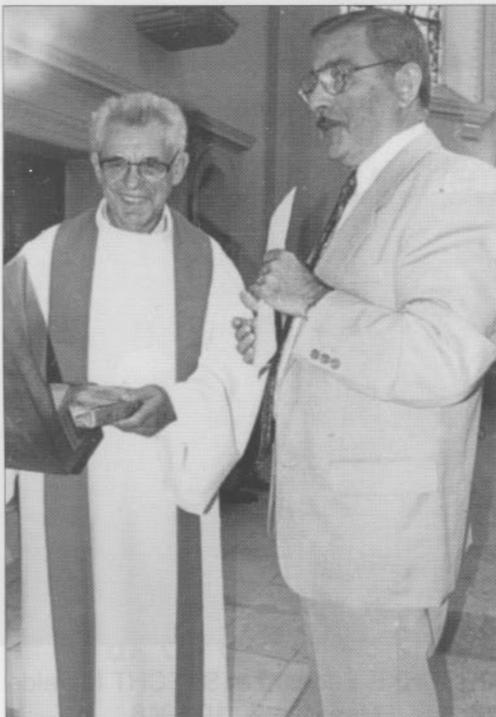
Paroisse du centre

Départ de l'abbé Guerber

L'abbé Guerber est arrivé à Ham-sous-Varsberg en août 1987. Il a eu également la charge des paroisses de Varsberg et Bisten en Lorraine. En 1995, suite à un redécoupage des secteurs paroissiaux, il a quitté Bisten en Lorraine pour prendre en charge la paroisse de Porcellette. Joseph Guerber est né le 12 juillet 1931 à Pontpierre dans une famille de six enfants, dont deux sont devenus prêtres. Après des études au petit séminaire de Montigny-lès-Metz et des études théologiques au Grand Séminaire de Metz et à Saint-Sulpice à Issy les Moulineaux, il a été ordonné prêtre en 1963. Il a été successivement professeur au collège Saint-Augustin de Bitche, curé de Schorbach, supérieur du foyer-séminaire de Montigny-lès-Metz, curé du secteur pastoral de Freistroff puis curé du secteur pastoral de Ham-sous-Varsberg.

Dimanche, 6 septembre 1998, ont eu lieu deux cérémonies d'adieu, l'une à Ham l'autre à Varsberg. Elle a commencé à Ham par la célébration d'une messe d'action de grâce. Le prêtre était entouré des servants d'autel au grand complet. La petite Johanna, au nom de tous les enfants, lui a remis un bouquet de fleurs qui a été déposé sur l'autel. Avant de remettre un cadeau au curé, M. Bouter, maire, s'est exprimé : "il sera difficile de mieux donner l'exemple, de mieux témoigner de sa foi que vous l'avez fait monsieur le curé. Nous vous en remercions et nous vivons votre départ avec émotion". M. Joseph Henry, président du conseil de fabrique a également remercié l'abbé Guerber pour tous les services rendus au cours de ses onze années de présence à Ham-sous-Varsberg avant de lui remettre une photo de l'église Saint-Lambert, où il a célébré 84 baptêmes, 39 mariages et 142 messes d'enterrement.

Sous l'impulsion de l'abbé Guerber, plusieurs groupes de travail s'étaient créés : groupe de prière, groupe biblique, vie montante, carême à domicile...



La paroisse reçoit l'abbé François Thomen



Dimanche, 13 septembre 1998, Ham-sous-Varsberg a tourné une page de l'histoire paroissiale avec l'arrivée de son nouveau curé, l'abbé François Thomen. Né le 18 novembre 1957 à Thionville, dans une famille de deux enfants, il a été ordonné prêtre en 1987. Après un stage diaconal à Sarrebourg, il a été successivement vicaire à Saint-Avoid et à Yutz puis curé de Mittersheim durant six ans. Mgr Raffin vient de lui confier le secteur paroissial de Ham-sous-Varsberg, soit les communes de Ham, Porcellette et Varsberg. Les paroissiens en grand nombre, attendaient leur nouveau prêtre sur le parvis de l'église Saint-Lambert où la chorale Sainte-Cécile l'a accueilli par un chant de circonstance. Puis le maire, Guido Bouter, lui a remis solennellement les clés de la maison de Dieu dont il est maintenant responsable avec l'aide du conseil de fabrique. L'archiprêtre Blum de Saint-Avoid a assuré la cérémonie de l'installation de l'abbé Thomen dans sa nouvelle fonction. Il a observé : "L'installation d'un nouveau curé est un moment de joie mêlé d'un peu d'appréhension car de part et d'autre il faut commencer par faire connaissance".

Il a poursuivi : "Le prêtre est envoyé par l'évêque pour cheminer, partager et œuvrer avec la population. Cette tâche est impossible à accomplir seul, bien que vous avez la chance d'avoir un curé jeune (41 ans). C'est pourquoi le rôle des laïcs au sein de l'Église est important. Il faut préparer l'avenir main dans la main". La messe concélébrée par les abbés Blum et Thomen a été rehaussée par les chants de la chorale paroissiale Sainte-Cécile. Après la cérémonie, Joseph Henry, président du conseil de fabrique a souhaité la bienvenue au nouveau curé en lui disant : "Vous trouverez à Ham des paroissiens dociles, prêts à partager votre mission". Le maire, au nom de tous les habitants, l'a assuré du plaisir de savoir que leur curé résiderait au presbytère de Ham, au cœur du village : "Les événements du monde ont provoqué de grands troubles dans les consciences. Les mentalités ont beaucoup changé. Tout ceci ne permet plus d'être un guide ou un berger tranquille, hors du monde et des remous. Il est indéniable que dans un monde plein de bruit et de fureur, la sérénité d'un lieu de culte procure un bien-être apaisant, propice à la réflexion et à la méditation". L'abbé Thomen a remercié tous les participants pour leur présence et leur accueil chaleureux puis tout le monde a été convié par le Conseil de Fabrique à partager un verre de l'amitié dans sa salle paroissiale.

Texte RL

Fêtes et traditions

Noces d'Or

SOISSON Arthur et CESCO Hélène
Mariés le 27.03.1948

WEYRATH Éric et GRUN Julienne
Mariés le 15.11.1948



Photo RL

NEUMANN Bruno et SPINGLER Marie
Mariés le 11.05.1948



FABER Eugène et KLOCK Louise
Mariés le 02.08.1948



Photo RL

HENRY Joseph et HARTER Georgette
Mariés le 13.09.1948



Photo RL

CRAUSER Joseph et RESLINGER Rose
Mariés le 27.09.1948



HERNJA Mirko et ALBRECHT Alice
Mariés le 20.10.1948



Photo RL

KIRSCHKE Édouard et SPECHT Mafalda
Mariés le 20.10.1948

Remise des médailles le 11.11.1998

- Michel NIMESKERN - Adjoint au maire
Médaille régionale, départementale et communale en argent pour ses 20 ans au service de la collectivité
- Marcel PETAIN - Chef de corps
Médaille d'honneur vermeil des Sapeurs-pompiers
- Germain NOWACK
Médaille d'honneur argent des Sapeurs-pompiers



Fête des Anciens du 14.12.1997



SOCIETE
INTERNATIONALE
MONTAGE
ELECTRICITE
TUYAUTERIE

- *Montage France, Etranger*
- *Construction métallique*
- *Electricité - Tuyauterie*

Siège social et usine :

Route de Boulay

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 71 42

Fax 03 87 93 42 13



*Spécialiste
des télécommunications*

12, rue de Ham

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 90 11 11

Fax 03 87 90 10 11

**Matériels espaces verts
Pêche - Jardinerie**

Ets Erwin Bourg

S.A.R.L.

65 et 68, rue de Carling - 57490 L'HOPITAL

© 03 87 93 55 40 - © 03 87 90 12 27

Fax 03 87 82 20 53

Location de matériel + S.A.V.

Etat civil

Année 1997

DECES

| | | | |
|------------|---|------------|--|
| 2 janvier | M. BOROWCZYK Wladislas | 21 juin | Mme AGOSTINELLI Rosa veuve GIRALDO Domenico |
| 6 janvier | M. TRIBOUT Oswald | 26 juin | Mme BIES Karolina épouse WALENDOWSKI Mieczyslaw |
| 16 janvier | M. LEFEBVRE Alain | 5 juillet | M. KRYSIK Alfred |
| 22 janvier | M. SCHMITT Edouard | 19 juillet | Mme ALBRECHT Marie veuve WEBER Auguste |
| 24 janvier | M. SCHERTZ Paul | 10 sept. | M. STREHLE Germain |
| 21 février | M. WAGNER Raymond | 3 oct. | Mme WEBER Victorine veuve MASSONNET Lambert |
| 23 mars | M. WEBER Etienne | 17 oct. | Mme SIEGEL Marie veuve SCHREIBER Maximilien |
| 25 mars | M. MARKO Joseph | 26 nov. | M. CERNI Paul |
| 29 mars | Mme KINTZLER Eugénie veuve ROBINET Joseph | 26 déc. | Mme LOEVF Jeanne veuve WEBER Pierre |
| 6 avril | Mme CLEMENT Jeannine, épouse SCHIRA Pierre | | |
| 19 mai | M. MULLER François Eugène | | |
| 27 mai | Mme RESLINGER Catherine veuve WEBER Auguste | | |
| 20 juin | Mme WOHLFARTH Odile veuve ALBRECHT Victor | | |

MARIAGES

| | | | |
|----------|--|----------|--|
| 19 avril | Mlle BIATECK Angélique et M. PARISOT Fabrice | 13 sept. | Mlle DIESCHOUX Alexandra et M. SULER Richard |
| 19 avril | Mlle KIEFFER Pierrette et M. PIERSON Richard | 13 sept. | Mlle GINOLFI Maria et M. ALBERT Gilles |
| 14 juin | Mlle STEURS Catherine et M. GRUN Didier | 13 sept. | Mlle MULLER Barbara et M. CLIGNY Gérard |
| 21 juin | Mlle HUMBERT Corinne et M. STOFFEL Udo | 25 oct. | Mlle LEGRIS Marie-Françoise et M. MERTSCH Franck |
| 30 août | Mlle KIEFFER Anne-Marie et M. WEISSE Olivier | 2 déc. | Mlle MINEZ Corinne et M. LADURELLE Alain |

NAISSANCES

| | | | | | |
|------------|----------------|------------|-------------------|--------|-----------------|
| 30 janvier | ROLLES Morgane | 13 juillet | PAOLACCI Léa | 4 oct. | HOFFMANN Julie |
| 18 mars | SYNOLD Roxane | 14 juillet | FEUERSTEIN Maxime | 4 oct. | WURTZ Jessica |
| 25 mars | TIMMER Margaux | 14 août | BRUNETTI Rosa | 5 oct. | GRASMUCK Alexis |
| 13 avril | HASS Cindy | 29 août | KRAUSE Maximilien | 8 oct. | LOUVIOT Manuela |
| 22 mai | MULLER David | 5 sept. | KRZYZANSKI Thomas | | |

CARRELAGES

SODIAMARS

37, RUE DU BARROIS
57150 CREUTZWALD
B.P. n° 40
Tél. 03 87 82 45 72

SANITAIRES

TIP
TOP SOPICA

Société de Produits Industriels et de Caoutchouc

Boîte Postale N° 5
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 10 96
Fax 03 87 93 03 97

Atelier de Rombas :
Chemin de Ramonville
57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 19 89

Guide des services

MAIRIE

3, rue du ruisseau

tél. 03 87 29 86 90

fax. 03 87 29 86 94

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Mme Christine Thil, secrétaire

Mme Sylvie Messaoudi, secrétaire

M. Jean-Marc Harter, secrétaire

M. Christian Leroux, responsable des services techniques

Les permanences du maire et des adjoints :

M. Bouter, maire : lundi et jeudi de 17 h à 18 h

M. Sikorski, adjoint : mardi de 17 h à 18 h

M. Donadel, adjoint : mercredi de 17 h à 18 h

MM. Gombs, Nimeskern, Rondini, adjoints :

en alternance le vendredi de 17 h à 18 h

Permanence "aide aux administrés" :

M. Muller François chaque 2^{ème} samedi du mois
à la mairie de 10 h 30 à 11 h 30.

M. Boucher, Conseiller Général :

chaque 2^{ème} lundi du mois de 17 h à 18 h à la mairie.

PTT

36, rue de la gare

tél. 03 87 93 02 00

et tél. 03 87 29 87 36

Horaires d'ouverture des guichets :

- du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30

- samedi : 9 h à 12 h.

SAPEURS POMPIERS

Portable

tél. 06 80 26 82 37

Ham sous Varsberg (Chef de Corps)

tél. 03 87 82 30 92

Creutzwald

tél. 03 87 93 04 15

GENDARMERIE

Rue de la gare -Creutzwald

tél. 03 87 93 00 02

MEDECINS DU REGIME GENERAL

Dr Gustave Rolles - domicile :

tél. 03 87 93 27 21

- cabinet :

tél. 03 87 93 43 61

Consultations : 19 rue de Ham

Mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h

Dr Aline Fendel - cabinet :

tél. 03 87 90 17 78

Consultations : 117, rue de Ham

Tous les matins sauf samedi de 8 h 00 à 9 h 00 sur RDV

Consultations libres de 9 h 00 à 10 h 30

Tous les après-midi à partir de 15 h sur RDV

Samedi matin : consultations libres à partir de 9 h 00

MEDECIN DU REGIME MINIER

Dr Le Quang - cabinet

tél. 03 87 93 12 43

Consultations : 101, rue de Ham

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h 30 à 11 h

Mercredi : 14 h à 16 h

Samedi : 8 h à 10 h

KINESITHERAPEUTE

Alexandra Remy-Hilt - cabinet

tél. 03 87 90 17 93

Consultations : 12, rue de la gare

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

DENTISTE

Dr Jean-Marie Muller

tél. 03 87 82 24 78

Consultations : 117, rue de Ham

Tous les jours de 8 h 30 à 12 h ;

l'après-midi de 14 h à 18 h 30 sauf Mardi et samedi.

INFIRMIERE DU REGIME GENERAL

Mlle Valérie Losson

tél. 03 87 82 56 01

26 A, rue de Boulay

Consultations tous les jours à 17 h.

PHARMACIE

Baué - 10, rue de Creutzwald

tél. 03 87 93 06 38

AMBULANCES

Thierry - 103, rue de Creutzwald

tél. 03 87 93 01 60

TAXI

Thierry - 103, rue de Creutzwald

tél. 03 87 82 37 52

Kin - 23, rue de Ham

tél. 03 87 82 63 10

EDF - GDF

tél. 03 87 57 36 06

ou tél. 03 87 57 35 87

EDF - GDF Dépannage

tél. 03 87 71 20 19

O.N.F.

tél. 03 87 90 37 18

FRANCE TÉLÉCOM CÂBLE

tél. 03 87 75 90 90

Administration

tél. 03 87 82 54 90

Dépannage particuliers

1013

Dépannage professionnels

1015

SERVICE DES EAUX

tél. 03 87 93 06 72

Portable

tél. 06 80 06 14 62

CORRESPONDANT R.L.

M. et Mme MULLER

tél. 03 87 93 06 77

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Le lundi et le samedi

ouverture de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Du mardi au vendredi ouverture de 13 h 30 à 19 h

ECOLES

Ecoles maternelles : Rue de Creutzwald

tél. 03 87 82 19 08

du centre, rue de la forêt

tél. 03 87 93 08 36

Ecole du centre : rue principale

tél. 03 87 82 00 54

Ecole des genêts : route de Creutzwald

tél. 03 87 93 07 18

Collège Bergpfad

tél. 03 87 93 09 29

SALLE DES FETES

Salle communale

tél. 03 87 82 62 88

Salle paroissiale : M. ULMER François

tél. 03 87 93 11 28

PAROISSES

Ham centre : Abbé François Thomen

tél. 03 87 93 02 31

Permanences : Mardi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h à 11 h

tél. 03 87 93 00 27

Christ-Roi : Abbé Glanc

Permanences : Mardi de 16 h à 17 h

Samedi de 10 h 30 à 11 h 45

CREDIT MUTUEL

27A, rue de la gare

tél. 03 87 29 69 20

5 - Bornes limitrophes près du chemin menant à la Houve :
Canton : Boulay - Bouzonville,
Villes : Ham - Creutzwald
Parcelles : Forêt - Neuglen
6 - Borne plantée en 1996, limite entre la parcelle 8 et Guerting

Solutions du divertissement "Connaissez-vous Ham ?"
1 - Forêt communale, limite de la parcelle 5 et du Neuglen
2 - Borne limitrophe entre Ham et Guerting en parcelle 4
3 - Borne limitrophe entre Ham et Guerting sur le chemin avec la conduite de gaz
4 - Forêt communale, limite entre les parcelles 3 et 4 sur le Halsberg

Mieux que la Banque, la BANCASSURANCE



Agence de HAM-sous-VARSBERG

27a, rue de la Gare

☎ 03 87 29 69 20

Fax 03 87 93 48 52

Horaires d'ouverture

du MARDI au VENDREDI
et
le SAMEDI

de 8 heures 30 à 12 heures
de 13 heures 30 à 18 heures
de 8 heures 30 à 13 heures

Fermeture l'après-midi du dernier Mercredi du mois